

---

**Mémoire en science politique[BR]- Travail écrit : "Les différents thèmes abordés lors de la formation à la citoyenneté du parcours d'intégration en Wallonie amènent-ils à la transmission d'une identité européenne aux primo-arrivants ?"[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture**

**Auteur :** Vandenberg, Victoria

**Promoteur(s) :** Michel, Quentin

**Faculté :** Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

**Diplôme :** Master en sciences politiques, orientation générale, à finalité spécialisée en politiques européennes

**Année académique :** 2019-2020

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/10103>

---

*Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

**FACULTÉ DE DROIT, DE SCIENCE POLITIQUE ET DE  
CRIMINOLOGIE**

Département de Sciences Politiques

Les différents thèmes abordés lors de la formation à la citoyenneté du parcours d'intégration en Wallonie amènent-ils à la transmission d'une identité européenne aux primo-arrivants ?

Mémoire réalisé en vue de l'obtention du diplôme de Master  
en sciences politiques, finalité politiques européennes

**Membres du Jury :**

Promoteur : Pr. Dr. Quentin MICHEL

Lecteurs : Dr. Daniela VINTILA et Dr. Maxime PETIT JEAN

Victoria VANDEBERG

S150468 | ANNÉE ACADÉMIQUE 2019-2020







## Remerciements

*Je tiens tout d'abord à remercier mon Promoteur, le Professeur Quentin Michel, pour ses précieux conseils durant l'année écoulée, ainsi que pour ses enseignements durant les cinq années passées, qui m'ont transmis le goût pour les Affaires européennes.*

*Je remercie également les membres du jury, la Docteure Daniela Vintila et le Docteur Maxime Petit Jean, mes lecteurs, pour leur disponibilité durant cette année de préparation au mémoire ainsi que leurs remarques constructives dans leur domaine de prédilection.*

*Je souhaite aussi remercier l'ensemble des personnes qui se sont montrées ouvertes à la discussion et qui m'ont accordé leur temps pour la réalisation de ce mémoire. Je tiens par la même occasion à souligner l'humanité de chacune des personnes rencontrées, mettant du cœur à l'ouvrage et œuvrant avec bienveillance.*

*Toute ma gratitude va ensuite à mes précieux relecteurs, madame Simone Vandenberg, messieurs Jean-Pierre Heunders et Gilles Bruck qui m'ont aidée de leurs remarques.*

*Enfin, je voudrais remercier ma famille et mes amis proches, qui, par leurs encouragements, ont permis la réalisation de ce travail. Une pensée particulière est adressée à ma Maman pour tout le soutien fourni.*

*Ce mémoire est l'épilogue de cinq enrichissantes années d'étude à l'Université de Liège. Je suis extrêmement reconnaissante envers toutes les personnes, enseignants et amis, qui ont croisé mon chemin durant ce parcours. Leur point de vue, leur caractère, nos discussions et débats m'ont fait évoluer et continueront d'avoir un impact sur la personne que je suis.*

*A vous tous, à bientôt, dans le nouveau chapitre qui s'écrit déjà.*



---

*« Grâce à l'éducation et à la culture, nous apprenons à tirer le meilleur de chaque situation, nous traversons le miroir pour aller vers l'autre et nous enracinons le sens de notre identité européenne »<sup>1</sup>.*

*Jean-Claude Juncker et Tibor Navracsics*

---

---

<sup>1</sup> Jean-Claude Juncker et Tibor Navracsics, « Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture (OPINION) », *La Libre*, 17 novembre 2017.



# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. Introduction .....</b>  | <b>1</b>  |
| <b>2. La politique d'intégration des primo-arrivants en Wallonie .....</b>              | <b>3</b>  |
| <b>2.1. L'intégration : une compétence pour plusieurs niveaux de pouvoir.....</b>       | <b>3</b>  |
| 2.1.1. Historique de la compétence en Belgique et en Wallonie.....                      | 3         |
| 2.1.2. Le fédéral, bouche cousue sur l'intégration ?.....                               | 5         |
| 2.1.3. La politique d'intégration a-t-elle un cachet européen ? .....                   | 6         |
| <b>2.2. Le parcours d'intégration wallon fête ses 6 ans.....</b>                        | <b>9</b>  |
| 2.2.1. 2011, l'amorce d'une politique wallonne ? .....                                  | 9         |
| 2.2.2. 11 ans après la Flandre, le parcours d'accueil wallon voit le jour en 2014.....  | 11        |
| 2.2.3. Décrets de 2016 et 2018, quels changements ? .....                               | 12        |
| 2.2.4. La formation à la citoyenneté, cœur de notre problématique .....                 | 13        |
| 2.2.5. Quelle dynamique pour le parcours d'intégration ?.....                           | 14        |
| <b>3. Coup d'œil dans le télescope : la nébuleuse identité .....</b>                    | <b>19</b> |
| <b>3.1. L'identité européenne : mirage ou réalité ? .....</b>                           | <b>19</b> |
| <b>3.2. Une double facette : identité civique et culturelle .....</b>                   | <b>21</b> |
| <b>3.3. Être européen, mais pas que ! .....</b>   | <b>23</b> |
| <b>3.4. Comment devenir européen ? .....</b>  | <b>25</b> |
| 3.4.1. Par l'expérience personnelle .....   | 26        |
| 3.4.2. Par l'éducation .....  | 27        |
| <b>4. Méthodologie .....</b>  | <b>29</b> |
| <b>4.1. Le terrain.....</b>   | <b>29</b> |
| <b>4.2. Quels acteurs clés ? .....</b>  | <b>30</b> |
| <b>4.3. L'approche méthodologique .....</b>   | <b>31</b> |
| <b>5. Le parcours d'intégration, quel contenu pour quelle identité transmise? .....</b> | <b>35</b> |
| <b>5.1. Le contenu prévu par le niveau régional .....</b>                               | <b>35</b> |
| <b>5.2. Le contenu proposé par l'intermédiaire des supports du DISCRI .....</b>         | <b>37</b> |

|             |  |           |
|-------------|--|-----------|
| 5.2.1.      | Éléments communs aux AOC et FIC .....  | 38        |
| 5.2.2.      | Pour les AOC .....   | 38        |
| 5.2.3.      | Pour les FIC .....   | 39        |
| <b>5.3.</b> | <b>Le contenu réellement vu en cours .....</b>   | <b>41</b> |
| 5.3.1.      | Identité civique .....   | 42        |
| 5.3.2.      | Identité culturelle .....  | 44        |
| <b>5.4.</b> | <b>In fine, une identité européenne ou belgo-wallonne ? .....</b>                                | <b>45</b> |
| <b>6.</b>   | <b><i>Une Europe finalement peu présente, quelles pourraient en être les raisons ? .....</i></b> | <b>49</b> |
| 6.1.        | Le manque d'indications décrétales et de supports à ce sujet .....                               | 49        |
| 6.2.        | Le manque de connaissances des formateurs .....  | 50        |
| 6.3.        | La politique ? Un sujet sensible .....   | 51        |
| 6.4.        | Le manque de temps .....   | 52        |
| 6.5.        | Une identité wallonne déjà compliquée à cerner .....   | 54        |
| 6.6.        | Des valeurs européennes présentées comme belges .....  | 55        |
| 6.7.        | Une Europe trop floue et lointaine.....  | 56        |
| 6.8.        | Aucune évaluation de la vision européenne.....   | 58        |
| 6.9.        | Finalement, une identité est-elle inculquée ?.....   | 59        |
| <b>7.</b>   | <b><i>Conclusion.....</i></b>  | <b>61</b> |
| <b>8.</b>   | <b><i>Bibliographie.....</i></b>   | <b>64</b> |
| <b>9.</b>   | <b><i>Annexes .....</i></b>  | <b>74</b> |

## 1. Introduction

L'année 2020 a ajouté la crise du COVID-19 à la liste des challenges que l'Union européenne doit relever. Il y avait déjà, notamment, le défi migratoire, la prise en main de la gestion climatique, la méfiance de certains États illustrée par le Brexit. Les épreuves sont complexes, néanmoins la résilience peut faire des miracles. Arrivera-t-elle, seule, à remettre l'Union européenne à flots ? Il y a fort à parier qu'un élément supplémentaire est indispensable à sa réactivation : le soutien qui lui est apporté en interne. Quoi de plus porteur que la confiance, la conviction, l'espérance envers le projet européen de ses propres membres, ses citoyens ? Pour développer cette adhésion à l'égard de son drapeau bleu étoilé, l'Union européenne doit miser sur la promotion d'une identité européenne, une identité qui fera se sentir chacun comme appartenant à cet ensemble et qui ainsi l'amènera à croire en elle et son futur. Chacun, c'est l'europeen dont tous les ancêtres proviennent du continent, c'est l'europeen de première génération, descendant d'immigrés, mais c'est aussi le primo-arrivant qui vient s'installer en Europe pour quelque raison que ce soit. Pour cette dernière catégorie de personnes présentes depuis peu sur le territoire européen, l'acquisition d'une identité européenne pourrait se faire par l'intermédiaire des parcours d'intégration qui ont progressivement fleuri dans les différents États membres.

La promotion d'une identité européenne auprès de ces nouveaux arrivants ne pourrait-elle pas, en plus de supporter l'Europe globalement<sup>2</sup>, lui permettre de relever un des défis précédemment énumérés : la gestion migratoire ? En effet, si certains ont décidé de quitter le navire de l'Union européenne, certains souhaitent a contrario la voir plus volontaire et performante, prenant certaines politiques en main en les harmonisant. C'est le cas de la migration et de l'asile. Une gestion européenne de ces compétences permettrait une répartition plus homogène entre les États membres et une plus grande solidarité. Sachant que l'intégration est une compétence sœur de celles de l'asile et de la migration<sup>3</sup>, il paraît judicieux de les mettre en perspective. Dans ce cadre, la promotion d'une identité européenne au sein des primo-arrivants pourrait être bénéfique. En effet, un attachement européen permettrait une circulation plus fluide entre les

---

<sup>2</sup> Céline Teney, Laurie Hanquinet et Katharina Bürkin, « Feeling European: an exploration of ethnic disparities among immigrants », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 42, n° 13, 2016, p. 2198.

<sup>3</sup> Le Comité européen des Régions, « Avis du Comité européen des régions — Plan d'action pour l'intégration des ressortissants de pays tiers », *Recommandations politiques*, Bruxelles, 185/08, 08 décembre 2016, p. 56.

États membres, facilitant alors la possibilité à une personne, suite à l'acquisition de la citoyenneté européenne, de migrer vers un autre pays européen que cela soit pour une raison économique ou familiale...

Cette réflexion nous a amenés à aller à la recherche des fragments d'identité européenne transmis aux primo-arrivants en Belgique, plus précisément en Wallonie. La compétence de l'intégration étant ici régionale, notre question de recherche se pose sous la forme suivante : « Les différents thèmes abordés lors de la formation à la citoyenneté du parcours d'intégration en Wallonie amènent-ils à la transmission d'une identité européenne aux primo-arrivants ? ».

Afin de répondre à cette interrogation, ce sont les pratiques d'application dans le parcours enseigné à Charleroi, Hottot, Liège et Verviers qui furent analysées, avec comme espoir final l'harmonisation des résultats au niveau de la Wallonie.

La présente recherche se basant sur une politique publique wallonne, celle du parcours d'intégration, la première étape est d'étudier son cheminement historique et institutionnel. Dans un deuxième temps, le concept controversé d'identité européenne est présenté, ainsi que les différentes notions qui en découlent. Suite au troisième point et l'analyse des choix méthodologiques opérés pour cette recherche, les résultats relevés du terrain sont mis en lien avec la théorie précédemment explicitée. Quatrièmement, est alors présenté le contenu civique et culturel du parcours d'intégration, autant celui qui est prévu que celui qui est réellement vu au cours. La conclusion de cette partie permettra de savoir si oui ou non, une identité européenne est transmise au sein du parcours d'intégration. Cinquièmement et finalement, les raisons expliquant la place prise par l'Union européenne au sein du programme seront avancées.

Ce cheminement nous permettra de répondre à la question de recherche susmentionnée et d'en tirer les conclusions utiles.

## 2. La politique d'intégration des primo-arrivants en Wallonie

La question qui nous occupe vise à analyser l'ampleur avec laquelle l'Union européenne, ses valeurs et politiques sont abordées au sein du programme d'intégration en Wallonie. Il est donc ici question d'analyser le cœur d'une politique publique. La première chose à faire, est dès lors de dresser un portrait légal et historique de cette politique.

Légal en se demandant à quelle compétence cette politique publique est rattachée et quel niveau de pouvoir est gestionnaire de cette compétence en Wallonie ? Au-delà de la division formelle des compétences, peut-être d'autres échelons politiques ont-ils également une influence sur la politique.

Historique car il est important de savoir d'où l'on vient, pour savoir où l'on va. Le portrait du parcours d'intégration wallon mis en place en 2014 est ainsi dressé, avec les différentes évolutions qu'il a déjà connues. C'est également l'occasion de préciser le public ciblé par ce parcours et la position, théorique, qui est censée animer la Wallonie dans sa manière d'intégrer les migrants dans la société.

### 2.1. L'intégration : une compétence pour plusieurs niveaux de pouvoir

#### 2.1.1. Historique de la compétence en Belgique et en Wallonie

Afin de brosser l'historique de la compétence de l'intégration en Belgique, rappelons d'abord brièvement l'histoire de l'immigration connue au sein du pays. A la suite de la deuxième Guerre mondiale, c'est d'abord une immigration imaginée comme temporaire qui a lieu en Belgique. Travailleurs allemands, italiens, espagnols, grecs se relaient alors dans les mines belges pour augmenter la production charbonnière<sup>4</sup>. Dans les années 60, c'est également de la main d'œuvre marocaine et turque qui arrive en Belgique, toujours avec une dimension économique<sup>5</sup>. C'est en 1974 que certaines prises de décision indiqueront que non, cette immigration n'a pas, ou plus, vocation à être temporaire<sup>6</sup>. On le voit, la Belgique était à l'époque le théâtre d'une forte

---

<sup>4</sup> Pierre Blaise et Albert Martens, « Des immigrés à intégrer », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1358-1359, n° 13, 1992, pp. 1-72.

<sup>5</sup> Pierre Blaise et Albert Martens, « Des immigrés à intégrer », *op. cit.*, p. 9.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 16.

immigration depuis de nombreuses années mais n'avait pourtant pas en place une politique d'intégration bien spécifique, la matière de l'accueil revenant au ministre fédéral de l'Emploi et du Travail<sup>7</sup>, ce qui témoigne bien de l'empreinte économique de cette migration. Avec la création d'organes régionaux préparatoires en 1974, l'État fédéral opère un premier transfert de la politique d'accueil en direction des nouvelles institutions susmentionnées<sup>8</sup>.

Cela étant, c'est uniquement durant les années 80 que la thématique va réellement se retrouver sur l'agenda politique<sup>9</sup>.

En effet, par la réforme de l'État de 1980, la compétence de l'intégration est communautarisée, exception faite de son volet économique, l'emploi des travailleurs étrangers, qui reste régional<sup>10</sup>. C'est l'article 5, § 1er, II, 3° de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 qui opère ce changement<sup>11</sup>.

C'est également à ce moment que le vocable *intégration* fait son entrée dans la définition de la politique publique, complétant *l'accueil*<sup>12</sup>. Le public cible est également modifié, passant des *travailleurs immigrés* aux *immigrés*<sup>13</sup>.

Ces deux changements ont une importance symbolique non négligeable. La politique belge relative aux immigrés promet d'être davantage consistante, l'intégration sous-entendant un état plus proactif et le public est élargi comptant maintenant l'ensemble des immigrés, travailleurs ou non, et se détachant dès lors d'une vision de l'immigration comme uniquement économique.

La quatrième réforme de l'État de 1993 vient à nouveau modifier le paysage institutionnel de l'intégration. La compétence est transférée de la Communauté française et passe dans les mains de la Région wallonne et de la Commission communautaire française pour la Région de

---

<sup>7</sup> Pierre Blaise et Albert Martens, « Des immigrés à intégrer », *op. cit.*, p. 17.

<sup>8</sup> *Loc. cit.*

<sup>9</sup> Jutta Höhne, « Language integration of labour migrants in Austria, Belgium, France, Germany, the Netherlands and Sweden from a historical perspective », *Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung*, 2013, p. 8.

<sup>10</sup> Ilke Adam, « Une approche différenciée de la diversité. Les politiques d'intégration des personnes issues de l'immigration en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles (1980-2006) », dans Julie Ringelheim (Ed.), *Le droit et la diversité culturelle*, Louvain-la-Neuve, 2011, p. 256.

<sup>11</sup> Loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles (M. B. du 15 août 1980).

<sup>12</sup> Ilke Adam, « Une approche différenciée de la diversité. Les politiques d'intégration des personnes issues de l'immigration en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles (1980-2006) », *op. cit.*, p. 257.

<sup>13</sup> *Loc. cit.*

Bruxelles-Capitale<sup>14</sup>, par l'application de *l'accord de la Saint-Quentin*<sup>15</sup>. En ce qui concerne les neuf communes de langue allemande, c'est la Communauté germanophone qui y est compétente<sup>16</sup>. Le nord du pays est quant à lui régi par les règles adoptées par la Communauté flamande. On le voit, ce sont donc quatre organes différents qui sont responsables de la politique d'intégration en Belgique, et pour la question qui nous occupe, la Région wallonne pour sa partie francophone. L'intégration est une compétence revenant aux entités fédérées, mais cela veut-il dire que le niveau fédéral n'a rien à dire en la matière ?

### 2.1.2. Le fédéral, bouche cousue sur l'intégration ?

Au regard de la loi de 1980, les entités fédérées sont effectivement seules compétentes pour l'accueil et l'intégration des migrants, dans la notion sociologique de l'intégration. Il n'empêche que de nombreuses politiques fédérales légifèrent également l'intégration des migrants sous d'autres aspects. Prenons par exemple l'attribution de la nationalité, la lutte contre la discrimination ou encore l'attribution de droits civiques tel que le droit de vote ou de droits sociaux. Toutes ces politiques rendent en fait la compétence de l'intégration partagée entre les niveaux fédéral et fédéré. Par ses compétences dans le domaine de l'asile et la migration, l'autorité fédérale est à nouveau partiellement liée à l'intégration des migrants<sup>17</sup>.

Il en reste que la seule partie de la politique d'intégration qui est entièrement dévolue aux entités fédérées, car elles en ont la capacité législative et les moyens administratifs, est la partie de l'intégration sociologique, dans son sens accès à l'éducation, apprentissage de la langue et acquisition des us et coutumes<sup>18</sup>.

Le fédéral est loin d'être exclu de la politique d'intégration au sens large, mais n'a aucune compétence en ce qui concerne le parcours d'intégration. Qu'en est-il du niveau européen ?

---

<sup>14</sup> Ilke Adam, « Une approche différenciée de la diversité. Les politiques d'intégration des personnes issues de l'immigration en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles (1980-2006) », *op. cit.*, p. 258.

<sup>15</sup> Delphine de Jonghe et Marie Doutrepoint, « Obtention de la nationalité et volonté d'intégration », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2152-2153, n° 27, 2012, p. 39.

<sup>16</sup> *Loc. cit.*

<sup>17</sup> L'annexe 2 présente les différences compétences fédérales qui sont concernées et l'imbrication entre asile et migration et intégration.

<sup>18</sup> Ilke Adam et Dirk Jacobs, « Divided on Immigration, Two Models for Integration. The Multilevel Governance of Immigration and Integration in Belgium », dans Eve Hepburn et Ricard Zapata-Barrero (Eds.), *The Politics of Immigration in Multi-Level States: Governance and Political Parties*, Londres, Palgrave Macmillan UK, 2014, p. 68.

### 2.1.3. La politique d'intégration a-t-elle un cachet européen ?

Tout d'abord, une lecture du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne<sup>19</sup> s'impose. Celui-ci, en son article 4, § 2, indique que « les compétences partagées entre l'Union et les États membres s'appliquent aux principaux domaines suivants : [...] j) l'espace de liberté, de sécurité et de justice ». La particularité d'une compétence partagée est que l'Union européenne, tout comme les États membres peuvent voter des actes contraignants dans le domaine, sachant que les pays peuvent y agir seulement si l'Union européenne ne l'a pas encore fait ou ne souhaite pas le faire<sup>20</sup>. Une compétence partagée laisse donc une marge de manœuvre appréciable à l'Union européenne. Quelques pages plus loin, à l'article 79, le Traité mentionne que « l'Union développe une politique commune de l'immigration ». Jusque-là, tout porte à croire que l'Union européenne est influente dans le domaine, pouvant mettre en place une politique commune de l'immigration mais aussi une politique commune d'asile<sup>21</sup> ainsi que dans tous les domaines en découlant. C'est sans compter le §4 de l'article 79 qui présente en fait une réserve de compétence étatique dans le domaine précis de l'intégration<sup>22</sup>. En effet, des mesures peuvent être prises pour « encourager et appuyer l'action des États membres [...] à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États membres ». La matière de l'intégration est donc une *lex specialis*, par rapport à celle de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, qui est, elle, une compétence partagée<sup>23</sup>.

En clair, l'Union européenne peut agir par petites touches, mais sans imposer de politique commune, c'est ce que certains vont qualifier de « gouvernance molle »<sup>24</sup>. Dès lors, a-t-elle une influence sur la politique d'intégration, en particulier en Wallonie ?

---

<sup>19</sup> Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (version consolidée), *Journal officiel de l'Union européenne*, 26 octobre 2012.

<sup>20</sup> « Répartition des compétences au sein de l'Union européenne », *EUR-Lex*, janvier 2016, disponible à l'adresse suivante : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3Aai0020> (consultée le 15 mai 2020).

<sup>21</sup> Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (version consolidée), *op. cit.*, art. 78.

<sup>22</sup> Eleftheria Neframi, « Répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres en matière d'immigration - Note Think Tank », *Parlement européen - Direction générale des politiques internes département thématique C : droits des citoyens et affaires constitutionnelles*, Bruxelles, 2011, p. 16.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>24</sup> Corinne Torrekens, Fatima Zibouh, Marco Martiniello et Andrea Rea, « De l'europanisation à la régionalisation des politiques d'intégration des personnes issues de l'immigration : le cas de la Wallonie », *Migrations Societe*, vol. 151, n° 1, 2014, p. 15.

Selon Adam et Martiniello, l'influence des institutions européennes sur l'intégration se doit d'être soulignée<sup>25</sup>. Premièrement, le Fonds européen de l'intégration aurait encouragé la mise en place de parcours d'intégration dans les différents États<sup>26</sup>. Celui-ci, actif de 2007 à 2013<sup>27</sup> fut remplacé par le Fonds asile, migration et intégration pour la période allant de 2014 à 2020. Les 3.137 milliards consacrés à ce Fonds servirent à une intégration plus optimale des personnes venant de pays-tiers, en soutenant des projets nationaux mais aussi plus locaux ou encore des initiatives supra-nationales<sup>28</sup>.

Deuxièmement, les échanges entre États membres auraient favorisé la diffusion des parcours d'intégration obligatoires<sup>29</sup>. Il faut à ce titre souligner l'existence du réseau européen d'Intégration. Celui-ci rassemble en son sein les représentants des autorités publiques responsables de l'intégration dans les États membres<sup>30</sup>. Pour la Belgique, différentes personnes en font partie, vu la répartition entre les entités fédérées. Ce réseau est en fait un lieu d'échange de bonnes pratiques se rassemblant chaque année en opérant une rotation du lieu de réunion entre pays. La membre wallonne du réseau, madame Zahour fut d'ailleurs interviewée. Malgré l'importance de ce réseau, celle-ci estimait que son impact concret au niveau de la mise en œuvre, restait assez minime<sup>31</sup>.

Au-delà de ces deux instruments, l'adoption de documents visant à influencer les politiques d'intégration des États membres est à souligner. Cela a commencé en 1999 lors du Conseil européen de Tampere. Depuis lors, communications et plans d'actions s'enchaînent. Prenons deux exemples : en 2016, les conclusions du Conseil sur l'intégration des personnes originaires de pays-tiers soulignent l'importance au sein de l'Union du respect des valeurs présentes à l'article 2 du Traité sur l'Union européenne ainsi que celles de la Charte des Droits

---

<sup>25</sup> Ilke Adam et Marco Martiniello, « Divergences et convergences des politiques d'intégration dans la Belgique multinationale. Le cas des parcours d'intégration pour les immigrés », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, n° 2, 2013, p. 88.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>27</sup> « Fonds européen d'intégration (FEI) », *SPP Intégration Sociale*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.mi-is.be/fr/fonds-europeen-dintegration-fei> (consultée le 30 mai 2020).

<sup>28</sup> « Asylum, Migration and Integration Fund (AMIF) », *Migration and Home Affairs - European Commission*, disponible à l'adresse suivante: <https://ec.europa.eu/home-affairs/> (consultée le 30 mai 2020).

<sup>29</sup> Ilke Adam et Marco Martiniello, « Divergences et convergences des politiques d'intégration dans la Belgique multinationale. Le cas des parcours d'intégration pour les immigrés », *op. cit.*, p. 89.

<sup>30</sup> « European Integration Network », *European Commission - European Web Site on Integration*, disponible à l'adresse suivante: <https://ec.europa.eu/migrant-integration/> (consultée le 30 mai 2020).

<sup>31</sup> Entretien avec Leila Zahour, attachée juriste, Service Public de Wallonie, via Zoom, 15 juin 2020.

Fondamentaux<sup>32</sup>. Toujours en 2016, c'est un « Plan d'action pour l'intégration des ressortissants de pays tiers » qui est publié par la Commission européenne. Celui-ci dresse quelques grandes priorités auxquelles l'Union européenne et ses États membres doivent être attentifs : l'enseignement, l'intégration sur le marché du travail, l'accès aux services de base et la participation active et l'inclusion sociale<sup>33</sup>.

Depuis 2016, aucun document d'ampleur n'a été publié à ce sujet. Le programme 2020 de la Commission n'indiquait pas non plus un projet de texte portant sur l'intégration des migrants<sup>34</sup>.

L'allocation de ressources et l'influence cognitive en promouvant des modèles et des exemples seraient en fait les deux moyens principaux d'eupéanisation des politiques sociales<sup>35</sup>, ces dernières étant d'ailleurs bien moins coordonnées que les politiques économiques<sup>36</sup>.

Néanmoins, l'Union européenne, malgré les instruments budgétaires et cognitifs susmentionnés, « n'est devenue ni le cadre de référence cognitif et normatif de la politique wallonne d'intégration, ni la grammaire de l'action politique wallonne dans ce domaine ».<sup>37</sup> Ce faible impact, corroboré par nos rencontres avec madame Zahour et monsieur Nagui, pourrait notamment s'expliquer par l'implication assez récente de l'Union européenne dans ce domaine<sup>38</sup>.

Au-delà de son influence dans le domaine de l'intégration, la compétence européenne dans les domaines de l'asile et de la migration a également un impact, qui pourrait être d'autant plus important en cas d'adoption d'un plan de répartition des migrants au niveau européen<sup>39</sup>.

---

<sup>32</sup> Conseil de l'Union européenne, « Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres relatives à l'intégration des ressortissants de pays tiers se trouvant en séjour régulier dans l'Union européenne », *Conclusions du Conseil*, Bruxelles, 15312/16, 9 décembre 2016, 8 p.

<sup>33</sup> Commission européenne, « Plan d'action pour l'intégration des ressortissants de pays tiers », *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions*, Strasbourg, COM (2016) 377 final, 7 juin 2016, 25 p.

<sup>34</sup> Commission européenne, « Programme de travail de la Commission pour 2020 - Une Union plus ambitieuse », *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions*, Bruxelles, COM(2020) 37 final, janvier 2020, 12 p.

<sup>35</sup> Corinne Torrekens, Fatima Zibouh, Marco Martiniello et Andrea Rea, « De l'eupéanisation à la régionalisation des politiques d'intégration des personnes issues de l'immigration : le cas de la Wallonie », *op. cit.*, p. 18.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>38</sup> *Loc. cit.*

<sup>39</sup> L'influence européenne dans le domaine de l'asile et de la migration est explicitée à l'annexe 2.

En résumé, le parcours d'intégration relève de la compétence de la Région wallonne avec un impact assez limité du fédéral dans ce domaine précis et une influence européenne qui bien qu'étant discrète, tend à augmenter.

## 2.2. Le parcours d'intégration wallon fête ses 6 ans

### 2.2.1. 2011, l'amorce d'une politique wallonne ?

Après cette étude de la compétence de l'intégration, venons-en plus précisément au parcours d'intégration. En 1996, la Région wallonne est la première à légiférer au sujet de l'intégration des personnes étrangères<sup>40</sup>. Les deux points importants de ce décret sont la création des Centres régionaux et le soutien aux projets locaux de développement social<sup>41</sup>. Les années passent et voilà déjà 2003 et la naissance de la version flamande du parcours d'intégration, l'*Inburgering*<sup>42</sup>. C'est également cette année-là que les premiers parlementaires francophones déposent une proposition de décret à ce sujet<sup>43</sup>. En Wallonie ? Pensez-vous ! A l'Assemblée de la Commission communautaire française, compétente sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale.

En Région wallonne, certaines questions parlementaires sont posées au sujet des initiatives locales d'intégration, mais pas l'ombre d'une proposition concrète de parcours.

La déclaration de politique générale de 2009 est l'occasion de lancer le débat et mentionne la volonté du gouvernement de mettre en place un parcours d'accueil et d'insertion pour les migrants, dont un volet serait dédié à la citoyenneté<sup>44</sup>.

---

<sup>40</sup> Delphine de Jonghe et Marie Doutrepoint, « Obtention de la nationalité et volonté d'intégration », *op. cit.*, p. 50.

<sup>41</sup> Décret wallon du 4 juillet 1996 relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (M. B. du 03 septembre 1996).

<sup>42</sup> Ilke Adam et Marco Martiniello, « Divergences et convergences des politiques d'intégration dans la Belgique multinationale. Le cas des parcours d'intégration pour les immigrés », *op. cit.*, p. 83.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>44</sup> Gouvernement wallon, « Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire », *Projet de Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014 - 2009*, p. 17.

En 2011<sup>45</sup> et 2012<sup>46</sup>, les libéraux déposent deux propositions de décrets instaurant un parcours d'intégration obligatoire. L'évolution majeure entre les deux, en ce qui nous concerne, est l'indication *d'intégration civique*. Ces deux propositions de l'opposition eurent le mérite de braquer les projecteurs sur l'intégration des migrants, mais à la fin de leur parcours institutionnel, elles sont toutes deux rejetées<sup>47</sup>. Au-delà de cela, la majeure partie des questions et interpellations parlementaires n'ont pas pour objet le contenu de la formation civique. Les députés s'informent surtout sur la nature obligatoire ou non d'un présumé parcours, le nombre d'heures de cours de français, ou encore le budget alloué à la politique.

Il est vite perceptible que l'intégration des primo-arrivants n'est pas un sujet aussi politisé en Wallonie qu'en Flandre. Un des facteurs pouvant expliquer cette politisation accrue au nord est la présence, et le succès, du Vlaams Blok qui fait des questions ethniques son étendard<sup>48</sup>, alors qu'il n'existe aucun parti au sud qui soit le pendant du Vlaams Blok. La seconde raison serait le fort et construit nationalisme flamand<sup>49</sup> mais surtout la volonté unanime des partis représentés au Parlement flamand de faire de la connaissance du néerlandais l'élément essentiel de l'intégration. En Wallonie, la revendication d'une identité sous-étatique est moins présente. De plus, les élites y sont divisées en fonction de leur sous-région d'origine, créant ainsi des revendications provinciales<sup>50</sup>. Habituellement, tout l'intérêt de la compétence de l'intégration située au niveau fédéré est donc justement, pour ces nations ayant une forte identité, de pouvoir l'inculquer à un plus grand nombre<sup>51</sup>, chose que ne défend pas la Wallonie avec acuité.

---

<sup>45</sup> Parlement wallon, 2011, « Proposition de décret instituant un parcours d'intégration », déposée par M. Borsus, Mme Bertouille, MM. Dodrimont, Jamar et Mme Pary-Mille, *Documents parlementaires wallons*, 405-1, 27 juin 2011.

<sup>46</sup> Parlement wallon, 2012, « Proposition de décret instituant un parcours d'accueil et d'intégration civique », déposée par M. Borsus, Mmes Reuter, Bertouille et M. Dodrimont, *Documents parlementaires wallons*, 620-1, 8 juin 2012.

<sup>47</sup> Delphine de Jonghe et Marie Doutrepoint, « Obtention de la nationalité et volonté d'intégration », *op. cit.*, p. 53.

<sup>48</sup> Marco Martiniello, « Philosophies de l'intégration en Belgique », *Hommes & Migrations*, vol. 1193, n° 1, 1995, p. 27.

<sup>49</sup> Ilke Adam et Marco Martiniello, « Divergences et convergences des politiques d'intégration dans la Belgique multinationale. Le cas des parcours d'intégration pour les immigrés », *op. cit.*, p. 87.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>51</sup> Ricard Zapata-Barrero et Fiona Barker, « Multilevel Governance of Immigration in Multinational States: "Who Governs?" Reconsidered », dans Eve Hepburn et Ricard Zapata-Barrero (Eds.), *The Politics of Immigration in Multi-Level States: Governance and Political Parties*, Londres, Palgrave Macmillan UK, 2014, p. 28.

### 2.2.2. 11 ans après la Flandre, le parcours d'accueil wallon voit le jour en 2014

C'est finalement en 2014 qu'un premier parcours d'accueil wallon est voté. Ce décret modifie le livre II du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère. En son article 6, il indique que l'action régionale prévue doit favoriser l'intégration des personnes<sup>52</sup>, notamment par la citoyenneté. Son article 10 indique qu'une formation à la citoyenneté est comprise dans le parcours d'accueil<sup>53</sup>, elle doit être enseignée en un minimum de vingt heures et dans un délai de maximum quatre semaines<sup>54</sup>.

La circulaire précisant le décret définit les primo-arrivants comme étant :

« les personnes étrangères qui séjournent en Belgique depuis moins de trois ans et qui disposent d'un titre de séjour de plus de trois mois, à l'exception des citoyens d'un État membre de l'Union européenne, de l'espace économique européen et de la Suisse et des membres de leurs familles »<sup>55</sup>.

Par définition, les personnes qui ne possèdent pas de titre de séjour ou dont la durée de leur titre est inférieure à 3 mois ne sont donc pas concernées par le parcours. Une série d'autres dispenses, notamment pour les personnes de plus de 65 ans, est établie. En clair, les personnes visées sont celles qui rejoignent, par regroupement familial, une nationalité ne faisant pas exception, celles qui ont le statut de réfugié ou la protection subsidiaire, ou celles qui sont régularisées<sup>56</sup>.

Une des précisions les plus importantes est sans doute le caractère non-obligatoire, et gratuit, de la première mouture du parcours. Celui-ci est accessible à toute personne voulant y assister de manière volontaire<sup>57</sup> et tout participant reçoit une attestation de fréquentation au terme du parcours<sup>58</sup>.

---

<sup>52</sup> Décret wallon du 27 mars 2014 remplaçant le livre II du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (M. B. du 26 avril 2014), art. 6.

<sup>53</sup> *Ibid.*, art. 10.

<sup>54</sup> *Ibid.*, art. 15.

<sup>55</sup> Décret wallon du 23 février 2015 - Circulaire sur le parcours d'accueil des primo-arrivants (M. B. du 13 mars 2015).

<sup>56</sup> « Vade-mecum 2019 'parcours d'intégration' pour les communes », 2019, p. 11.

<sup>57</sup> Décret wallon du 23 février 2015 - Circulaire sur le parcours d'accueil des primo-arrivants, *op. cit.*

<sup>58</sup> Décret wallon du 27 mars 2014 remplaçant le livre II du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, *op. cit.*, art. 13.

La formation à la citoyenneté a comme support le programme du Dispositif de concertation et d'appui aux Centres régionaux d'Intégration<sup>59</sup>. Cette dimension est importante et nous verrons plus tard si oui ou non cette base est effectivement utilisée.

Il faut également noter l'importance donnée aux Centres régionaux d'Intégration dans le cadre de cette politique<sup>60</sup>. Ceux-ci en sont les acteurs charnières, ce qui tend à avoir une compétence plus locale que régionale.

Une évaluation intermédiaire du plan était prévue après deux ans<sup>61</sup>. Finalement, il aura fallu attendre mai 2019 pour qu'une évaluation soit publiée par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique ; avant cela, seule une évaluation qualitative fut disponible.

### 2.2.3. Décrets de 2016 et 2018, quels changements ?

Deux ans plus tard, un nouveau décret qui actualise le parcours wallon est voté. Le premier changement à souligner est sémantique. Le parcours d'accueil se mute en parcours d'intégration, ce qui amène à un changement de dynamique, comme nous le verrons plus loin. Ensuite, l'article 6 du décret rend le parcours obligatoire<sup>62</sup>. Changement majeur faisant davantage glisser la Région wallonne vers une politique d'intervention active.

Certains acteurs rencontrés ont émis leur avis sur cette obligation. Messieurs Gosset<sup>63</sup> et Nagui<sup>64</sup> ne la soutiennent pas car le public serait suffisamment volontaire pour qu'elle n'existe pas. Le son de cloche est différent en écoutant mesdames Greoli<sup>65</sup> et Tillieux<sup>66</sup>. En effet, cette obligation permettrait à certaines femmes d'assister au cours et d'ainsi toucher le public de manière égale, peu importe son sexe.

---

<sup>59</sup> Ci-après dénommé DISCRI.

<sup>60</sup> Décret wallon du 23 février 2015 - Circulaire sur le parcours d'accueil des primo-arrivants, *op. cit.*

<sup>61</sup> Décret wallon du 27 mars 2014 remplaçant le livre II du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, *op. cit.*, art. 6.

<sup>62</sup> Décret wallon du 28 avril 2016 modifiant le Livre II du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (M. B. du 09 mai 2016).

<sup>63</sup> Entretien avec Jean-Luc Gosset, formateur, Miroir vagabond à Hotton, via Zoom, 11 juin 2020.

<sup>64</sup> Entretien exploratoire avec Farid Nagui, directeur du CRVI, Centre Régional de Verviers pour l'Intégration, via Zoom, 4 juin 2020.

<sup>65</sup> Entretien avec Alda Greoli, ancienne ministre wallonne de l'Action Sociale, Gouvernement wallon, via Zoom, 18 juin 2020.

<sup>66</sup> Entretien avec Éliane Tillieux, ancienne ministre wallonne de l'Action Sociale, Gouvernement wallon, via Zoom, 24 juin 2020.

En 2017, le changement de majorité wallonne amène, un an plus tard, à une nouvelle refonte du parcours d'intégration. Le nombre d'heures de formation à la citoyenneté est triplé, passant d'un minimum de vingt heures à un minimum de soixante heures<sup>67</sup>. Selon un de nos intervenants, cette demande d'augmentation venait du secteur et a été écoutée, preuve de l'implication des acteurs de terrain dans la précision de la politique<sup>68</sup>.

Depuis le début de la nouvelle législature en 2019, le sujet du parcours d'intégration n'est pas encore revenu à l'agenda politique.

Les différents développements du parcours d'intégration wallon étant maintenant connus, il est temps de passer à la formation à la citoyenneté, partie du parcours rythmant nos recherches.

#### 2.2.4. La formation à la citoyenneté, cœur de notre problématique

La question de recherche portant sur l'identité civique, un focus sera donc fait sur la partie formation à la citoyenneté, et non sur l'apprentissage de la langue.

Deux éléments au sein du parcours d'intégration développent la citoyenneté.

Le premier fait partie du module d'accueil et est une courte formation de maximum quatre heures aux droits et devoirs. Cette formation est donnée par un travailleur du Centre régional d'Intégration de la zone et est en fait un résumé de la formation à la citoyenneté, présentant brièvement le fonctionnement de la Belgique ainsi que les droits et devoirs du migrant<sup>69</sup>. Étant donné que le contenu de cette introduction provient de celui utilisé pour la formation à la citoyenneté, il ne sera pas analysé plus amplement pour éviter toute redondance.

Le second fait partie de la convention et est la formation à la citoyenneté de minimum soixante heures. Cet apprentissage est donné par des organismes reconnus détaillés à l'article 152/5 du Code wallon<sup>70</sup> et communément appelés les *opérateurs locaux*. Le contenu de cette formation est arrêté par le Comité de coordination, composé d'envoyés du Gouvernement, de l'Institut

---

<sup>67</sup> Décret wallon du 08 novembre 2018 modifiant le livre II de la deuxième partie du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (M. B. du 17 décembre 2018), art. 12.

<sup>68</sup> Entretien exploratoire avec Farid Nagui, *op. cit.*

<sup>69</sup> « Parcours d'intégration en Wallonie », *parcoursintegration.be*, disponible à l'adresse suivante : <http://parcoursintegration.be//fr/accueil/> (consultée le 02 juin 2020).

<sup>70</sup> Code wallon de l'action sociale et de la santé - Partie décrétable (M. B. du 21 décembre 2011).

wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et de représentants du domaine de l'intégration<sup>71</sup>, sur recommandation des Centres régionaux<sup>72</sup>.

La partie décrétole du code indique dix thèmes généraux devant au minimum être abordés et comprenant notamment les institutions belges et internationales, la vie quotidienne et l'égalité des chances et des genres. Ce contenu est censé être harmonisé à l'ensemble du territoire wallon mais nous verrons dans les chapitres 5 et 6 que le cadre construit pour être rigide et uniforme est en fait souple et sporadique.

L'évolution du parcours d'intégration étant maintenant connue, place à l'analyse de l'approche de l'intégration des étrangers en Région wallonne.

#### 2.2.5. Quelle dynamique pour le parcours d'intégration ?

Arrêtons-nous un instant sur la catégorisation du parcours d'intégration tel qu'il est proposé en Région wallonne. Pour ce faire, le livre de Ilke Adam, « Les entités fédérées belges et l'intégration des immigrés »<sup>73</sup> va être utilisé. Celle-ci catégorise les programmes d'intégration selon une matrice possédant deux axes ; l'un allant *d'assimilationnisme* à *multiculturalisme* et l'autre allant de *laissez-faire* à *intervention active*<sup>74</sup>.

---

<sup>71</sup> Code wallon de l'action sociale et de la santé - Partie décrétole, *op. cit.*, art. 151/1.

<sup>72</sup> *Ibid.*, art. 152/5.

<sup>73</sup> Ilke Adam, *Les entités fédérées belges et l'intégration des immigrés*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2013, 202 p.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 37.

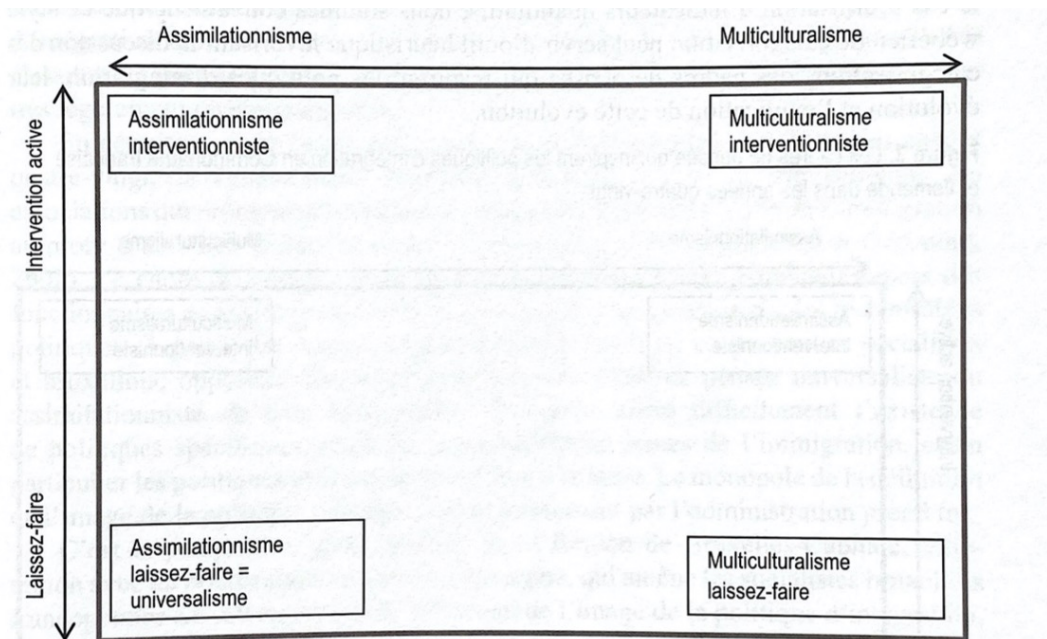


Figure 1. « Espace conceptuel bidimensionnel des politiques d'intégration des personnes issues de l'immigration »<sup>75</sup> par Ilke Adam.

Ces deux concepts souhaitent atteindre une certaine cohésion sociale, mais la manière d'y arriver est différente<sup>76</sup>. Alors que l'assimilationnisme peut se définir comme la recherche d'une conformité à la culture du pays d'accueil<sup>77</sup>, le multiculturalisme met davantage en avant la diversité culturelle<sup>78</sup>. Le premier réduit les différences, le second les met en évidence.

En suivant les différents critères, la Région wallonne en 2014 se trouve au milieu de l'axe assimilationniste-multiculturaliste en raison de son « cadre de pensée mou »<sup>79</sup> dû à la faible politisation de la problématique précédemment mentionnée. En 2016, le parcours d'accueil se mue en parcours d'intégration, ce qui a toute son importance notamment pour la situation sur notre axe assimilationniste-multiculturaliste.

Par l'adoption du décret et la mise sur pied du parcours d'intégration la Région wallonne se trouve également à mi-chemin entre laissez faire et intervention active. En effet, le parcours n'étant pas obligatoire mais seulement proposé dans un premier temps, l'interventionnisme wallon n'est pas poussé à son maximum. L'augmentation du nombre d'heures minimal en 2018 accentue la dynamique. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'écrivent Ganty et Delgrange: « Le

<sup>75</sup> Ilke Adam, *Les entités fédérées belges et l'intégration des immigrés*, op. cit., p. 37.

<sup>76</sup> Ilke Adam, « Une approche différenciée de la diversité. Les politiques d'intégration des personnes issues de l'immigration en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles (1980-2006) », op. cit., p. 262.

<sup>77</sup> Ilke Adam, *Les entités fédérées belges et l'intégration des immigrés*, op. cit., p. 38.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 147.

modèle d' 'assimilation interventionniste' pourra donc bientôt caractériser les parcours d'accueil tant dans le Nord que dans le Sud du pays »<sup>80</sup>.

Le nord du pays, parlons-en. Le fait que cette thématique soit plus politisée au nord qu'au sud a déjà été expliqué. Mais parlons maintenant de leur manière de mettre en œuvre le parcours. De base, les flamands optaient davantage pour une politique multiculturaliste. Avec la création de l'Inburgering en 2003, leur dynamique change en partie. Le reste des politiques concernant les immigrés restent multiculturalistes, mais le parcours en lui-même est assimilationniste<sup>81</sup>. C'est surtout l'intégration culturelle qui est poussée<sup>82</sup> et qui par cela rend la Flandre plus assimilationniste que la Wallonie, l'homogénéité culturelle étant importante.

Au niveau du degré d'interventionnisme, deux choses sont à souligner. Tout d'abord, les budgets injectés sont plus importants en Flandre qu'en Wallonie<sup>8384</sup>. Ensuite, la politique est beaucoup plus centralisée au nord qu'au sud<sup>85</sup>, où les Centres régionaux d'Intégration ont énormément d'influence, comme le prescrit le décret et le relatent nos interviews. La Flandre se trouve donc être davantage interventionniste que la Wallonie. Un autre élément à mettre en avant est la temporalité. Alors que la Flandre, dès 2003, met sur pied son parcours, ce n'est qu'en 2014 qu'il est arrêté en Wallonie, faute de motivation politique, preuve en est que la région souhaite davantage prendre les choses en main pour ce qui est de la partie nord du pays.

Afin d'illustrer notre propos, voici la matrice représentant la place des régions telle que proposée par Adam en 2013. Il est à noter que cela date d'avant la mise en place du parcours d'intégration en Wallonie, et que ce graphique doit donc être analysé avec les quelques changements précédemment proposés.

---

<sup>80</sup> Sarah Ganty et Pauline Delgrange, « Heurs et malheurs des parcours d'accueil et d'intégration des étrangers en Belgique », *Revue du droit des étrangers*, n° 185, 2015, p. 519.

<sup>81</sup> Ilke Adam, *Les entités fédérées belges et l'intégration des immigrés*, *op. cit.*, p. 150.

<sup>82</sup> *Loc. cit.*

<sup>83</sup> Ilke Adam, *Les entités fédérées belges et l'intégration des immigrés*, *op. cit.*, p. 151.

<sup>84</sup> Les chiffres des budgets alloués sont disponibles à l'annexe 1.

<sup>85</sup> Ilke Adam, *Les entités fédérées belges et l'intégration des immigrés*, *op. cit.*, p. 152.

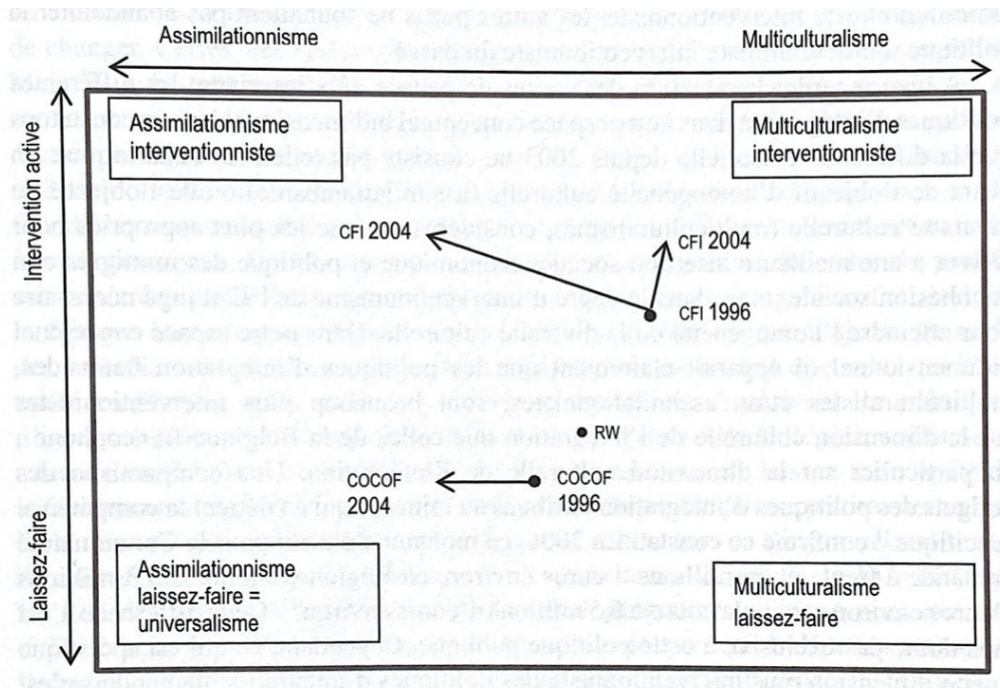


Figure 2. « Les cadres de pensée guidant les politiques d'intégration suite au changement des politiques publiques en Flandre après 2000 »<sup>86</sup> par Ilke Adam.

Nous le verrons plus tard, cette matrice, et principalement son premier axe, assimilationniste-multiculturaliste, a son importance dans la définition de l'identité transmise. Les interviews nous éclaireront sur la dynamique réellement d'application en Wallonie.

L'assise historique et institutionnelle du parcours d'intégration en Wallonie et la dynamique d'intégration ayant été éclaircies, la prochaine étape est l'exploration de la notion d'identité européenne, notion centrale de la question de recherche.

<sup>86</sup> Ilke Adam, *Les entités fédérées belges et l'intégration des immigrés*, op. cit., p. 149.



### 3. Coup d'œil dans le télescope : la nébuleuse identité

Élémentaire à notre développement est le concept d'identité. Ce chapitre vise à étaler les éléments clés qui sont nécessaires à la bonne compréhension de notre thématique. C'est ainsi que l'existence d'une identité européenne sera d'abord discutée. Ensuite, il est établi que l'identité peut être vue sous différentes perspectives. Côté pile, identité civique ; côté face, identité culturelle. Ce n'est pas tout, l'identité est aussi multiple et dès lors une même personne peut les accumuler. Enfin, la manière d'acquérir l'identité européenne sera dévoilée : comment devient-on européen ?

#### 3.1. L'identité européenne : mirage ou réalité ?

Définir l'identité est une tâche complexe. Le Larousse en présente à lui seul, quatre définitions distinctes. Cette phrase de Drouin-Hans résume assez bien l'intrication : « L'identité marque la différence autant que la ressemblance »<sup>87</sup>. La ressemblance par des points communs partagés avec un autre être et la différence car ces caractéristiques ne qualifient pas un troisième individu. Dans cette optique, il y aurait alors systématiquement un *nous* et un *eux*. Comme nous le verrons plus tard, les identités étant multiples, *nous* n'a dès lors pas toujours vocation à être *nous*, selon les critères choisis. Clair comme de l'eau de roche. Dans tous les cas, l'identité « comblerait le fossé entre soi et le monde extérieur »<sup>88</sup> en créant une relation soit de conformité, soit d'opposition. L'identité étant un rapport, une construction, cela implique qu'elle n'est pas statique mais évolutive<sup>89</sup>. Une identité vivante donc, ou dynamique selon les termes de la Déclaration sur l'identité européenne faite en 1973 à Copenhague<sup>90</sup>. C'est également ce que Delanty avance en disant que l'identité européenne doit être conçue comme un corps actif de valeurs<sup>91</sup>. Il n'est pas le seul à présumer l'existence d'une identité européenne, c'est également le cas de Frank R. Pfetsch, Sabine Strauss ainsi que de Michael Bruter. Pfetsch

---

<sup>87</sup> Anne-Marie Drouin-Hans, « Identité », *Le Telemaque*, vol. 29, n° 1, 2006, p. 17.

<sup>88</sup> Michael Bruter, *Citizens of Europe?: The Emergence of a Mass European Identity*, Londres, Palgrave Macmillan, 2005, p. 8.

<sup>89</sup> Louis-Jacques Dorais, « La construction de l'identité », dans Denise Deshaies et Diane Vincent (Dir.), *Discours et constructions identitaires*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, p. 2.

<sup>90</sup> « Déclaration sur l'identité européenne », *Bulletin des Communautés européennes*, Copenhague, 14 décembre 1973, pp. 127–130.

<sup>91</sup> Gerard Delanty, « Models of European identity: Reconciling universalism and Particularism », *Perspectives on European Politics and Society*, vol. 3, n° 3, 2002, p. 357.

énumère plusieurs composantes à l'identité européenne : historique, génétique, philosophique et socio-psychologique<sup>92</sup>. Ces éléments ne seront pas développés plus en profondeur ici car ils ne sont pas ceux sur lesquels le reste de l'analyse se base, cela sera expliqué prochainement. Strauss quant à elle dit qu'une identité européenne est perceptible de manière objective, notamment par des valeurs communes aux citoyens<sup>93</sup>. Bruter fait également allégeance à cette notion en affirmant que durant les trente dernières années, une identité de masse a effectivement émergé<sup>94</sup>.

Castano nuance déjà cette affirmation en avançant l'argument de certains qu'il n'est pas possible de se sentir appartenir à une communauté qui a la particularité d'être si peu homogène en son sein en prônant la diversité<sup>95</sup>. C'est par exemple le cas de Castiglione qui prétend que l'Europe est bien plus diverse que ce que certains disent<sup>96</sup>. Castano leur répond que l'homogénéité culturelle n'est pas une nécessité pour ressentir cet attachement et que tout dépend finalement de la volonté des membres de la société<sup>97</sup> mais aussi de la manière avec laquelle les citoyens arrivent à percevoir l'Europe comme un objet existant<sup>98</sup>.

Ces différences nationales, régionales voire locales poussent même Delanty à dire qu'il n'existe pas d'identité culturelle et politique en Europe. Certes c'est la volonté du projet européen d'en arriver là, mais il est très peu probable que cet objectif soit atteint car le cosmopolitisme est prégnant<sup>99</sup>.

Il faut donc noter que la littérature n'est pas unanime sur l'existence d'une identité européenne. Cependant, le parti pris est celui des auteurs formulant la possible réalité de cette dernière.

La partie suivante a dès lors pour but une meilleure définition de cette identité, la découpant en deux parties distinctes mais pourtant entrelacées : civique et culturelle.

---

<sup>92</sup> Frank R. Pfetsch, « La problématique de l'identité européenne », dans Gérard-François Dumont, *Les racines de l'identité européenne*, Paris, Economica, 1999, p. 262.

<sup>93</sup> Sabine Strauss, « Le sentiment de l'identité européenne », dans Gérard-François Dumont, *Les racines de l'identité européenne*, Paris, Economica, 1999, p. 355.

<sup>94</sup> Michael Bruter, *Citizens of Europe?: The Emergence of a Mass European Identity*, *op. cit.*, p. 166.

<sup>95</sup> Emanuele Castano, « European Identity: A Social-Psychological Perspective », dans Richard K. Herrmann, Thomas Risse et Marilyn B. Brewer, *Transnational Identities: Becoming European in the EU*, New-York, Rowman & Littlefield Publishers, 2004, p. 45.

<sup>96</sup> Dario Castiglione, « Political identity in a community of strangers », dans Jeffrey T. Checkel et Peter J. Katzenstein, *European Identity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 45.

<sup>97</sup> Emanuele Castano, « European Identity: A Social-Psychological Perspective », *op. cit.*, p. 45.

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 55.

<sup>99</sup> Gerard Delanty, « What does it mean to be a “European”? », *op. cit.*, pp. 11–22.

### 3.2. Une double facette : identité civique et culturelle

L'identité vue comme rattachement à un corps politique, tel que l'Union européenne, serait en fait composée de deux aspects. Michael Bruter explique que le premier est la perspective culturelle où l'attachement de l'humain se ferait à un groupe par l'intermédiaire d'une culture, d'une ethnicité. Le second est l'angle civique liant les individus à une structure politique représenté par des droits, des institutions ou des règles<sup>100</sup>. Si le parallèle est fait avec les notions employées dans le langage utilisé pour l'État nation, le premier aspect est celui de la nation et le second celui de l'État. Ces deux notions, bien que différentes sont habituellement hautement entremêlées et il est parfois ardu de les différencier. Le cas de l'Europe est en cela différent car contrairement à un État classique où la nation recouvre en principe le territoire de l'État, la nation européenne est parfois présentée comme allant au-delà des frontières de l'Union européenne, selon les critères choisis<sup>101</sup>.

Néanmoins, l'exercice sera ici de placer des critères dans chaque identité afin de tenter de les différencier au maximum.

Commençons par les éléments amenant à une identité civique. Comme dit précédemment, celle-ci se rattache à la structure politique. Dans le cas de l'Europe, c'est donc l'Union européenne ainsi que les droits et devoirs acquis en faisant partie de la communauté, c'est-à-dire en étant citoyen européen. Ainsi, respecter les institutions politiques pourrait être un critère<sup>102</sup> et avant de les respecter faut-il évidemment en connaître l'existence et le fonctionnement. La création de droit étant vue comme une manière de booster une identité<sup>103</sup>, quels sont les droits européens qui pourraient se targuer de tisser un lien entre le citoyen et l'Union européenne ? Deux droits sont vus comme majeurs à cette fin : la liberté de circulation et le droit de vote<sup>104</sup>. En effet, ces droits rendent l'expérience européenne palpable. La liberté de circulation et l'absence de

---

<sup>100</sup> Michael Bruter, « Civic and Cultural Components of a European Identity A Pilot Model of Measurement of Citizens Levels of European Identity », dans Richard K. Herrmann, Thomas Risse et Marilyn B. Brewer, *Transnational Identities: Becoming European in the EU*, New-York, Rowman & Littlefield Publishers, 2004, p. 190.

<sup>101</sup> Michael Bruter, « Civic and Cultural Components of a European Identity A Pilot Model of Measurement of Citizens Levels of European Identity », *op. cit.*, p. 190.

<sup>102</sup> Tim Reeskens et Marc Hooghe, « Beyond the civic-ethnic dichotomy: investigating the structure of citizenship concepts across thirty-three countries », *Nations and Nationalism*, vol. 16, n° 4, 2010, p. 586.

<sup>103</sup> Michael Bruter, *Citizens of Europe?: The Emergence of a Mass European Identity*, *op. cit.*, p. 32.

<sup>104</sup> Michel Catala, « La Communauté à la recherche de son identité », *Relations internationales*, vol. 140, n° 4, 2009, p. 85.

contrôle aux frontières sont sans doute les éléments les plus flagrants, suivis de près par le droit de vote qui permet une intervention de chaque citoyen dans la vie politique européenne, pour autant que ceux-ci y portent un minimum d'intérêt. D'autres éléments symboliques représentent également le rattachement aux institutions européennes tels que le drapeau, l'hymne européen ou encore le passeport harmonisé<sup>105</sup>. Un dernier indicateur d'identité civique va être le respect des différentes dynamiques portées par l'institution qui dans ce cas pourrait être représenté par le régime démocratique que l'Union européenne souhaite défendre<sup>106</sup>, l'état de droit, les libertés civiles<sup>107</sup>.

Viennent ensuite les critères de l'identité culturelle. Il faut tout d'abord noter que certains avancent que cette identité ne pourrait être acquise au cours de la vie, il faudrait obligatoirement être né au sein de la société pour s'en prévaloir<sup>108</sup>. Cela n'est forcément pas le cas de notre population cible, les primo-arrivants. Il est vraisemblable de croire que l'éducation et la vie en société peuvent inculquer certaines valeurs, quand bien même la personne est née à l'étranger. C'est le pari qui est ici fait et qui sera explicité dans la dernière partie de ce chapitre en montrant l'importance de l'éducation. L'identité culturelle peut se définir par une religion, une culture ou des valeurs communes<sup>109</sup>. Des valeurs européennes donc, mais quelles sont-elles ?

L'article 2 du Traité sur l'Union européenne stipule :

« L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes »<sup>110</sup>.

En analysant les résultats de l'Eurobaromètre publié en 2004 et demandant aux répondants de classer des valeurs selon leur perspective personnelle, les cinq premières sont : la paix, le

---

<sup>105</sup> Michel Catala, « La Communauté à la recherche de son identité », *op. cit.*, p. 96.

<sup>106</sup> Michael Bruter, « On what citizens mean by feeling "European": Perceptions of news, symbols and borderlessness », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2003, p. 31.

<sup>107</sup> Neil Fligstein, Alina Polyakova et Wayne Sandholtz, « European Integration, Nationalism and European Identity », *JCMS: Journal of Common Market Studies*, vol. 50, 2012, p. 112.

<sup>108</sup> Neil Fligstein, Alina Polyakova et Wayne Sandholtz, « European Integration, Nationalism and European Identity », *op. cit.*, p. 112.

<sup>109</sup> Michael Bruter, *Citizens of Europe?: The Emergence of a Mass European Identity*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>110</sup> Traité sur l'Union européenne (version consolidée), *Journal officiel de l'Union européenne*, 26 octobre 2012.

respect de la dignité humaine, les droits humains, la liberté individuelle et la démocratie<sup>111</sup>. Les valeurs présentées par le traité et la population se chevauchent donc et c'est sur ce socle que le reste de la recherche se posera.

### 3.3. Être européen, mais pas que !

Identité divisible, c'est ce que nous venons de voir. Mais identité multiple aussi ? Encore une fois, cela fait débat. Deux possibilités de réponse.

La première serait que l'acquisition de l'identité européenne ne pourrait pas se faire car l'identité préalable qu'elle soit nationale ou régionale empêcherait ce rattachement à l'Europe. Cette option est défendue par certains auteurs, qui sont, il faut le reconnaître, peu nombreux.

Ce phénomène s'expliquerait en fait par la peur de l'identité européenne, la peur que celle-ci vide de sa substance l'identité nationale. Cela est notamment le point de vue des partis d'extrême droite, qui se barricadent derrière un euroscepticisme à toute épreuve<sup>112</sup>. Cette inquiétude vis-à-vis des autres cultures<sup>113</sup> vient donc d'un fort attachement à l'identité nationale, pour laquelle un cosmopolitisme trop prégnant serait une menace à la conservation des pleins pouvoirs par l'État nation. L'identité nationale serait donc un frein majeur à un certain attachement à l'Union européenne<sup>114</sup>. C'est une hypothèse, mais celle-ci n'est pas vérifiée empiriquement comme nous allons le voir tout de suite.

La seconde possibilité serait alors que l'identité européenne pourrait se rajouter à la tour de Kapla sans que cette dernière ne s'effondre. Il y aurait alors plusieurs identités qui coexisteraient : locale, régionale, nationale, européenne. Cette manière de penser fait davantage consensus au sein des auteurs.

---

<sup>111</sup> « Eurobaromètre 60.1 - Citizenship and Sense of Belonging », *Commission européenne*, février 2004, p. 8.

<sup>112</sup> Liesbet Hooghe et Gary Marks, « Integration Calculation, Community and Cues: Public Opinion on European », *European Union Politics*, vol. 6, 2005, p. 423.

<sup>113</sup> Lauren M. McLaren, « Public Support for the European Union: Cost/Benefit Analysis or Perceived Cultural Threat? », *Journal of Politics*, vol. 64, n° 2, 2002, p. 551.

<sup>114</sup> Florence Delmotte, « La légitimité de l'Union européenne, une affaire de bons sentiments ? Réflexions sur l'appartenance à la communauté politique », *De Boeck Supérieur Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 15, n° 4, 2008, p. 546.

L'identité multiple serait donc le fait qu'un individu s'apparente à plusieurs groupes et présente une certaine étiquette en fonction de la situation dans laquelle il se trouve<sup>115</sup>. Dans notre cas, nous nous intéressons aux identités politiques rattachées à un certain niveau de pouvoir couvrant un territoire défini. Prenons donc un exemple rapide, et tout à fait au hasard, d'une personne habitant la commune de Jalhay, et plus précisément le village de Sart. Lorsqu'elle passe le ruisseau et se retrouve dans le village de Jalhay, elle est sartoise, celle-ci se sent jalhaytoise lorsqu'elle rencontre une personne habitant la commune de Stoumont, mais également liégeoise lors d'une discussion avec un carolingien, wallonne en week-end à Anvers, belge face à ses chers voisins français et finalement européenne en discutant avec une personne canadienne.

Duchesne<sup>116</sup>, Stephanou<sup>117</sup>, Medrano et Gutiérrez<sup>118</sup> abondent également dans le sens d'une identité multiple.

Dans notre cas d'identités politiques, comment s'articuleraient-elles ? Plusieurs possibilités s'offrent à nous. Premièrement, deux identités peuvent être tout à fait séparées. Deuxièmement, certains membres d'une communauté peuvent se retrouver dans la seconde. Troisièmement, à l'instar de poupées russes, l'identité plus petite ferait automatiquement partie de l'identité supérieure. Dernièrement, les identités seraient entrelacées. Les composants de chaque identité seraient parfois complexes à séparer et certains éléments présents dans chacune se renforceraient mutuellement. Pour mieux visualiser cette théorie, Risse utilise l'expression de « cake marbré »<sup>119</sup>. Cette dernière explication a toute notre sympathie et le chapitre 6 démontrera sa véracité pour le cas du programme d'intégration.

Le courant majeur prône donc la possibilité pour un individu d'être rattaché à divers groupes. Mais ces identités seraient-elles, en plus, corrélées positivement ? C'est-à-dire que l'attachement à l'une favoriserait l'attachement à l'autre ? C'est l'hypothèse que Jacquemain, Italiano, Deflandre et Héselmans défendent dans un texte publié sous l'égide de l'Université de

---

<sup>115</sup> Thomas Risse, *A Community of Europeans?: Transnational Identities and Public Spheres*, Cornell University Press, Ithaca, 2011, p. 23.

<sup>116</sup> Sophie Duchesne, « L'identité européenne, entre science politique et science fiction », *Politique européenne*, vol. 30, n° 1, 2010, p. 12.

<sup>117</sup> Constantin A. Stephanou, « L'identité européenne et les identités nationales », dans Gérard-François Dumont, *Les racines de l'identité européenne*, Paris, Economica, 1999, p. 254.

<sup>118</sup> Juan Díez Medrano et Paula Gutiérrez, « Nested identities: national and European identity in Spain », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 24, n° 5, 2001, p. 758.

<sup>119</sup> Thomas Risse, *A Community of Europeans?: Transnational Identities and Public Spheres*, op. cit., p. 25.

Liège. En moyenne, les personnes se sentant le plus belges seraient aussi celles qui se sentent le plus wallonnes ou européennes<sup>120</sup>.

La conclusion serait la même en Espagne, pays connaissant également des identités sous-étatiques<sup>121</sup>. Risse<sup>122</sup>, Duchesne et Frogner<sup>123</sup> et Bruter<sup>124</sup> défendent également ce point de vue.

Pour terminer et compléter la situation visible en Belgique, il faut cependant souligner que les occurrences « se sentir européen » sont moins nombreuses que « se sentir belge » ou « se sentir wallon »<sup>125</sup>. Cela corrobore le propos de Bruter, selon lequel l'identité la plus forte à tendance à aller au niveau le plus proche de soi<sup>126</sup>. Dernièrement, les jeunes acquerraient davantage une identité européenne que leurs aînés, aux dépens de l'identité wallonne qu'ils délaisseraient<sup>127</sup>.

Nous savons donc à présent qu'il est possible de se sentir européen tout en étant belge ou wallon dans le cœur. La dernière étape de notre raisonnement sera donc d'analyser de quelle manière l'on devient un défenseur du drapeau étoilé.

### 3.4. Comment devenir européen ?

Les différentes notions gravitant autour de l'identité européenne ayant été abordées, il est à présent temps d'analyser de quelle manière on devient européen. Quels éléments amènent à l'acquisition de l'identité européenne ?

Avant de développer plus avant notre propos, une précision d'importance doit être faite. Selon Risse l'intégration de l'identité européenne se fait principalement par l'intermédiaire du niveau

---

<sup>120</sup> Dimitri Deflandre, Frédéric Heselmans, Patrick Italiano et Marc Jacquemain, « Sentiments identitaires : le cœur des Wallons balance », *Politique: Revue Belge d'Analyse et de Débat*, vol. 40, 2005, p. 3.

<sup>121</sup> Juan Díez Medrano et Paula Gutiérrez, « Nested identities: national and European identity in Spain », *op. cit.*, p. 772.

<sup>122</sup> Thomas Risse, « Neofunctionalism, European identity, and the puzzles of European integration », *Journal of European Public Policy*, vol. 12, n° 2, 2005, p. 295.

<sup>123</sup> Sophie Duchesne et André-Paul Frogner, « Is there a European Identity? », dans Oskar Niedermayer et Richard Sinnott (Eds.), *Public Opinion and Internationalized Governance*, Oxford, Oxford University Press, 1995, p. 204.

<sup>124</sup> Michael Bruter, « Civic and Cultural Components of a European Identity A Pilot Model of Measurement of Citizens Levels of European Identity », *op. cit.*, p. 204.

<sup>125</sup> Patrick Italiano et Marc Jacquemain, « 25 ans après, les Wallons sont-ils toujours belges ? », *Presses universitaires de Louvain*, 2014, p. 7.

<sup>126</sup> Michael Bruter, *Citizens of Europe?: The Emergence of a Mass European Identity*, *op. cit.*, p. 19.

<sup>127</sup> Patrick Italiano et Marc Jacquemain, « 25 ans après, les Wallons sont-ils toujours belges ? », *op. cit.*, p. 8.

national<sup>128</sup>. L'Union européenne serait dès lors dépendante de la manière dont chaque pays la met en avant et dans certains cas, où le chef d'état est eurosceptique, cela ne jouerait évidemment pas en la faveur de l'Europe.

#### 3.4.1. Par l'expérience personnelle

La première manière pour un citoyen de développer son identité européenne est de mener des expériences qui le rattachent à ce niveau. Précédemment étaient évoqués la libre circulation ainsi que le droit de vote et c'est à nouveau cette liberté au sein de l'espace qui va servir d'expérience concrète ici. Un citoyen, s'il vit l'Europe en traversant les frontières pour son travail, sa famille ou ses voyages, a davantage de chance de devenir européen<sup>129</sup>. Kuhn nuance tout de même cet argument en disant que si les échanges se font de manière répétée avec un même pays, la personne ne saura pas spécialement gré à l'Europe. Pour que l'expérience européenne la personne, celle-ci doit être promue par un cadre transnational, par exemple le programme Erasmus ou Interreg<sup>130</sup>.

Le citoyen deviendrait européen par des contacts transnationaux pour deux raisons. La première est que créer du lien avec une autre personne du groupe efface les frontières qui pourraient exister, par exemple entre leurs deux pays<sup>131</sup>. La seconde est utilitariste et l'humain, bénéficiant de l'existence de l'Europe s'y rattacherait alors davantage, par un calcul coût-bénéfice<sup>132</sup>.

Au-delà de l'expérience de la libre circulation, l'exposition aux symboles européens serait également vecteur d'européanisation<sup>133</sup>. Risse tempère cette vision : être exposé à l'Europe, ses symboles et institutions ne rendrait pas systématiquement plus européen<sup>134</sup>.

---

<sup>128</sup> Thomas Risse, « Neofunctionalism, European identity, and the puzzles of European integration », *op. cit.*, p. 291.

<sup>129</sup> Neil Fligstein, Alina Polyakova et Wayne Sandholtz, « European Integration, Nationalism and European Identity », *op. cit.*, p. 106.

<sup>130</sup> Theresa Kuhn, *Experiencing European Integration: Transnational Lives and European Identity*, Oxford, Oxford University Press, 2015, p. 56.

<sup>131</sup> Céline Teney, Laurie Hanquinet et Katharina Bürkin, « Feeling European: an exploration of ethnic disparities among immigrants », *op. cit.*, p. 2186.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 2187.

<sup>133</sup> Michael Bruter, « Winning Hearts and Minds for Europe: The Impact of News and Symbols on Civic and Cultural European Identity », *Comparative Political Studies*, vol. 36, n° 10, 2003, p. 1152.

<sup>134</sup> Thomas Risse, *A Community of Europeans?: Transnational Identities and Public Spheres*, *op. cit.*, p. 90.

La familiarité avec le niveau européen et ses bénéfices amènerait donc, bien que de façon mitigée, à une certaine identité européenne. Voyons maintenant la deuxième méthode, celle-là faisant davantage l'unanimité.

### 3.4.2. Par l'éducation

Le deuxième procédé développant l'identité européenne de la population est l'éducation. En effet, c'est par les procédés éducatifs que les personnes sont socialisées aux normes et valeurs et c'est notamment de la sorte que les États nations ont développé l'allégeance qui leur est dévolue<sup>135</sup>. L'identité européenne pouvant être comparée à celle d'un État par l'existence d'un corps politique, il serait dès lors logique d'utiliser l'enseignement comme vecteur d'identité. Une éducation européenne permettrait l'enseignement de l'histoire et de la culture du continent, en supplément de la partie nationale déjà organisée<sup>136</sup>.

L'éducation civique étant vue comme fondamentale par les pays<sup>137</sup>, il est tout à fait logique qu'elle soit maintenant adaptée pour inclure la dimension européenne. Le souci par cette dépendance à l'éducation est le niveau de pouvoir organisateur. Souvent, cette compétence est nationale et peut dans les États fédéraux être dévolue à un niveau infra-étatique. Dans tous les cas, le niveau organisateur pourrait avoir tendance à tirer la couverture vers lui en promouvant si pas uniquement, davantage sa propre identité<sup>138</sup>.

L'importance de ce canal dans le façonnage de l'identité n'est pas remise en cause et des analyses ont d'ailleurs déjà été produites sur ce sujet. Deux écrits ont particulièrement retenu notre attention : la manière dont est présentée l'Union européenne par les instituteurs français<sup>139</sup> et les cours civiques donnés en Allemagne et en Espagne, deux États fédéraux<sup>140</sup>. Ceux-ci nous ont confortés dans l'importance de l'éducation pour la naissance de l'identité européenne, et

---

<sup>135</sup> Debora Hinderliter Ortloff, « Becoming European: A Framing Analysis of Three Countries' Civics Education Curricula », *European Education*, vol. 37, n° 4, 2005, p. 35.

<sup>136</sup> Sabine Strauss, « Le sentiment de l'identité européenne », *op. cit.*, p. 359.

<sup>137</sup> Debora Hinderliter Ortloff, « Becoming European: A Framing Analysis of Three Countries' Civics Education Curricula », *op. cit.*, p. 40.

<sup>138</sup> Ronald Inglehart, « Long Term Trends in Mass Support for European Unification », *Government and Opposition*, vol. 12, n° 2, 1977, p. 159.

<sup>139</sup> Géraldine Bozec, « L'Europe au tableau noir - Comment les instituteurs français enseignent-ils l'Union européenne aujourd'hui ? », *L'Harmattan - « Politique européenne »*, n° 30, 2010, pp. 153–186.

<sup>140</sup> Laura C. Engel et Debora Hinderliter Ortloff, « From the local to the supranational: curriculum reform and the production of the ideal citizen in two federal systems, Germany and Spain », *Journal of Curriculum Studies*, vol. 41, n° 2, 2009, pp. 179–198.

dans notre cas, la considération portée au parcours d'intégration, ce dispositif étant l'éducation offerte aux primo-arrivants en Wallonie.

D'autres façons de renforcer le sentiment européen sont également disponibles, comme l'apprentissage des langues étrangères ou la création de nouveaux symboles communs<sup>141</sup>. Ces techniques sont évidemment d'importance mais n'apparaissent pas être utiles à développer dans le cadre de cette recherche.

Voici qui clôture cette partie théorique au sujet de l'identité. Passons maintenant à la présentation des choix méthodologiques opérés.

---

<sup>141</sup> Sabine Strauss, « Le sentiment de l'identité européenne », *op. cit.*, p. 360.

## 4. Méthodologie

Avant de présenter les observations relevées du terrain et de mettre celles-ci en lien avec les parties législative et théorique précédemment développées, il est primordial d'expliquer la méthodologie adoptée pour ce travail. En effet, répondre à une question de recherche demande une certaine réflexion sur la manière de procéder : quel est le terrain de recherche ? Quels acteurs doivent être rencontrés en fonction de leur expertise concernant le sujet ? Quelle méthode de questionnement va être choisie ? C'est à ces trois questions principales que ce chapitre répond, tout en expliquant quelques ajustements devant être pris au vu de la situation sanitaire de la Belgique entre le mois de mars et le mois d'août 2020, en raison du COVID-19.

### 4.1. Le terrain

La première étape à laquelle réfléchir fut celle de la définition du terrain. Ce dernier est restreint dans le temps et l'espace par la question de recherche<sup>142</sup>. Pour rappel, celle qui nous occupe est la suivante : « Les différents thèmes abordés lors de la formation à la citoyenneté du parcours d'intégration en Wallonie amènent-ils à la transmission d'une identité européenne aux primo-arrivants ? ».

Partant, les limites territoriales de notre terrain sont assez simples à délimiter. Le but n'étant pas ici de refaire un exposé détaillé de la division des compétences, présent au chapitre 2, nous rappelons que quatre organes sont compétents quant au parcours d'intégration en Belgique. Il aurait certes été intéressant de pouvoir mener une analyse comparative entre deux, trois voire quatre des organes compétents afin de voir si des différences sont visibles entre chaque territoire. Cependant, la barrière de la langue empêchait ce type d'analyse en Flandre et au sein des neuf communes germanophones. Il restait possible de comparer le parcours d'intégration en région francophone de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne. Ce choix ne fut pas retenu préférant *dans un premier temps* se focaliser sur un ou deux seul(s) centre(s) en Wallonie afin d'avoir une analyse plus complète du terrain.

Nul ne se doutait à l'époque de l'épidémie qui allait nous frapper de plein fouet. En conséquence, le recours presque exclusif aux entretiens semi-directifs a modifié l'ampleur du

---

<sup>142</sup> Geoffrey Grandjean, *Guide de la rédaction du mémoire*, Université de Liège, Département de Science Politique, 2014, p. 59.

terrain, celui-ci n'étant plus uniquement restreint à deux Centres d'Intégration mais à quatre, et pouvant dès lors prétendre à une certaine généralisation à l'échelle de la Wallonie. Nous reviendrons prochainement sur le cas précis des acteurs charnières.

La Wallonie donc, mais qu'en est-il du terrain au sein du parcours d'intégration lui-même ? Celui-ci est-il analysé dans son entièreté ? La réponse est non. Voulant analyser la transmission d'une potentielle identité européenne, le focus s'est fait sur l'ensemble de la partie civique présente dans le parcours, laissant de côté l'apprentissage de la langue.

## 4.2. Quels acteurs clés ?

Maintenant que le terrain est présenté, il est temps d'expliquer quels acteurs ont été rencontrés et pourquoi. Deux réflexions sont ici à distinguer.

La première était l'envie de départ. Cette première approche avait pour but d'interviewer des formateurs afin de récolter leur vision des cours donnés. En effet, ce sont eux qui in fine ont le contact le plus rapproché avec les primo-arrivants, qui leur dispensent les formations et qui en tant qu'acteurs de terrain ajoutent leur petite touche personnelle à l'édifice qu'est la politique publique du parcours d'intégration. La seconde catégorie d'acteurs qui devait être rencontrée est celle des primo-arrivants. Qui mieux qu'eux pour relater leur impression sur la manière dont l'Union Européenne est abordée dans les cours ?

A nouveau, le COVID-19 a bouleversé le programme. Comme il sera expliqué ci-après, il ne fut pas, à une exception près, possible de se rendre dans les centres et donc de rencontrer les migrants. En effet, ceux-ci étant accessibles moins facilement, ne sachant pas où les joindre, il était prévu, par l'observation directe en centre, de les rencontrer et de procéder à de courtes interviews.

Ne voulant pas se contenter du point d'un vue d'un seul niveau, celui des formateurs, il a dès lors été décidé de modifier l'angle d'approche afin de rencontrer non seulement des formateurs, mais aussi des personnes ayant travaillé ou travaillant à l'élaboration de la politique d'intégration wallonne. C'est ainsi que la deuxième réflexion amena à la rencontre de deux ministres wallonnes et de la responsable du parcours d'intégration pour le Service Public de Wallonie. Par leur expertise respective, celles-ci pouvaient amener un point de vue politique ainsi qu'administratif sur les volontés de base sous-tendant le parcours d'intégration et ainsi permettre une comparaison entre la décision et sa mise en œuvre.

### 4.3. L'approche méthodologique

Le terrain et les acteurs étant définis, il est à présent temps de se pencher sur la méthodologie choisie. Afin d'analyser la manière dont l'Union européenne est abordée dans le parcours d'intégration et si oui ou non, il peut être conclu qu'une identité européenne est transmise aux primo-arrivants, la démarche adoptée s'est voulue qualitative et inductive.

Qualitative car la manière d'aborder les acteurs leur a permis de développer le sens qu'ils donnaient à leur action<sup>143</sup>, que cela soit la création du parcours d'intégration ou son application.

Inductive car le départ de l'analyse se fait de l'observation de cas spécifiques et tend à une généralisation<sup>144</sup>, dans ce cas au niveau de la Wallonie.

La première technique qualitative utilisée fut celle de l'analyse de sources documentaires<sup>145</sup>, présentée durant les deuxième et troisième chapitres. Les textes législatifs relevant de la compétence de l'intégration ont été passés au crible, qu'ils soient européens, nationaux ou régionaux. Les travaux parlementaires relatifs à ce sujet ont également été passés au crible mais se sont révélés ne pas précisément relater notre problématique. Ce qui aurait pu être considéré comme un coup dans l'eau ne fait finalement que souligner le peu d'importance du questionnement pour les politiques. Ensuite, de nombreux livres ou articles scientifiques furent lus afin de développer la définition du concept d'identité européenne, concept nous permettant de dire si oui ou non, sa trace est retrouvée dans le parcours d'intégration.

La seconde technique qualitative adoptée fut celle des entretiens<sup>146</sup>, avec un total de neuf. Un premier entretien exploratoire fut réalisé avec le directeur du Centre d'Intégration de Verviers, Farid Nagui. Celui-ci a permis d'ouvrir la réflexion<sup>147</sup> et de mieux cerner les acteurs à interviewer par la suite. C'est ainsi que neuf personnes ont ensuite été interrogées durant huit entretiens semi-directifs. Le bénéfice de ce type d'entretien est de laisser la personne suffisamment libre afin qu'elle raconte ouvertement sa perception du sujet, tout en gardant en

---

<sup>143</sup> Donatella Della Porta et Michael Keating, « How many approaches in the social sciences? An epistemological introduction », dans Donatella Della Porta et Michael Keating (Eds.), *Approaches and Methodologies in the Social Sciences: A Pluralist Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, p. 28.

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>145</sup> Geoffrey Grandjean, *Guide de la rédaction du mémoire*, op. cit., p. 60.

<sup>146</sup> Geoffrey Grandjean, *Guide de la rédaction du mémoire*, op. cit., p. 69.

<sup>147</sup> Luc Van Campenhout et Raymond Quivy, *Manuel de recherche en sciences sociales - 4e édition*, Paris, Dunod, 2011, p. 69.

tête une liste de questions auxquelles il devra être répondu<sup>148</sup>. Les grilles d'entretien types, en fonction du type d'acteur rencontré, sont d'ailleurs disponibles en annexe<sup>149</sup>, ainsi que la liste des acteurs interviewés<sup>150</sup>.

Le choix de la provenance des formateurs s'est fait à la suite de l'entretien exploratoire avec monsieur Nagui. La province de Liège est celle qui accueille le plus de migrants tandis que celle du Luxembourg en accueille le moins<sup>151</sup>. Il paraissait donc intéressant d'interviewer des opérateurs dans chacune afin de voir si le nombre avait un quelconque impact sur le contenu donné. Les deux centres, Liège et Verviers, ont été visités en province de Liège afin d'avoir un aperçu complet de la province. Également suite à cet entretien, il s'est avéré que Verviers accueille un grand nombre de personnes extra-européennes alors que la province du Hainaut accueille davantage d'européens. A nouveau, il semblait alors opportun d'analyser ces deux réalités pour observer si oui ou non, une différence de contenu relatif à l'Europe était visible. Ensuite, deux interviews distinctes ont été menées à Liège, chez le même opérateur. La raison est que la formation à l'intégration citoyenne<sup>152</sup> est destinée à un public ayant un niveau de français supérieur à A2 et l'atelier d'orientation citoyenne<sup>153</sup> rassemble des personnes ayant un niveau de français moindre, souvent des personnes qui sont présentes depuis moins longtemps sur le territoire. Il paraissait dès lors important de comparer le contenu donné en fonction de la durée du séjour. L'envie était donc de diversifier au maximum les critères afin de pouvoir peut-être tendre à une généralisation des résultats au niveau wallon si ceux-ci s'avèrent identiques malgré la différenciation.

Le choix de madame Zahour paraissait lui primordial, cette personne étant présente dans le Comité de coordination mais également au sein de l'European Integration Network.

Le choix des deux ministres s'est lui opéré de la manière suivante : il semblait d'abord logique d'interviewer la personne ayant mis en place le parcours. Ensuite, les ministres en place lors des deux modifications décrétales en 2016 et 2018 appartenant au même parti, l'interview d'un des deux suffisait. La décision a alors été prise d'interviewer madame Greoli, son poste étant plus récent que celui de monsieur Prévot.

---

<sup>148</sup> Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy, *Manuel de recherche en sciences sociales - 4e édition*, *op. cit.*, p. 171.

<sup>149</sup> Voir annexes 4, 5 et 6.

<sup>150</sup> Voir annexe 3.

<sup>151</sup> Les chiffres de fréquentation des Centres Régionaux d'Intégration concernés sont disponibles à l'annexe 1.

<sup>152</sup> Ci-après dénommé FIC.

<sup>153</sup> Ci-après dénommé AOC.

Il est à noter qu'au vu de la situation sanitaire, sept des neuf entretiens se sont déroulés par l'intermédiaire de Zoom. Se rendre sur place était possible à partir du mois de mai et du déconfinement mais certaines personnes préféraient tout simplement avoir recours à ce moyen pour limiter les contacts. Au-delà de certaines coupures dues à une connexion Wifi non-optimale, le plus déplorable est l'absence de contact humain et des informations habituellement obtenues sur le pas de la porte. Ces discussions de fin d'interviews sont connues pour regorger d'informations majeures et n'ont malheureusement pas pu avoir lieu par internet.

Une troisième méthode qualitative aurait normalement dû être exploitée, celle de l'observation directe. Celle-ci avait le bénéfice d'être témoin d'événements et de comportements sans l'intermédiaire d'une histoire racontée<sup>154</sup>. A nouveau, au vu de la situation, les formations n'ont recommencé qu'au mois de mai, voire juin. Il était alors devenu trop tard au niveau du timing, pour revenir à l'approche de départ. Il fut néanmoins possible d'assister à un cours de formation à la citoyenneté dans le centre de Verviers, mais ayant déjà changé d'approche, cette observation a davantage servi à étayer notre connaissance du terrain que comme élément mobilisable dans ce mémoire.

Au vu de ce changement, n'interviewant dès lors que des formateurs et des acteurs politico-institutionnels, une méthode quantitative aurait pu être utilisée. En effet, un questionnaire aurait pu être construit, envoyé par courriel à l'ensemble des formateurs de tous les opérateurs locaux présents sur le territoire de la Région wallonne, et analysé. Cela aurait permis d'avoir une base de données d'autant plus solide et aurait été possible, les adresses mail des formateurs étant disponibles sur internet. Cependant, cette approche aurait eu le désavantage d'éluder certains détails auxquels les personnes n'auraient pas pensé en remplissant le questionnaire et nous aurait privé de certaines réactions et certains rires, qui sont parfois plus parlants que de longues phrases.

Suite aux interviews menées, il a été procédé à leurs retranscriptions intégrales, disponibles en annexes. Le contenu de celles-ci a alors été analysé par la méthode du codage, associant un mot-clé à un passage de l'interview<sup>155</sup>. L'utilisation de l'outil Mosaïqs a permis la création de tags mais aussi de métatags, reprenant plusieurs mots-clés. Grâce à cette manière de faire, il fut

---

<sup>154</sup> Luc Van Campenhoutd et Raymond Quivy, *Manuel de recherche en sciences sociales - 4e édition*, *op. cit.*, p. 174.

<sup>155</sup> Geoffrey Grandjean, *Guide de la rédaction du mémoire*, *op. cit.*, p. 79.

possible de repérer les sujets les plus discutés au vu de leur nombre d'occurrences et d'en tirer certaines premières conclusions quant à leur importance pour les différents acteurs rencontrés.

## 5. Le parcours d'intégration, quel contenu pour quelle identité transmise ?

L'heure est maintenant à la mise en lien des recherches théoriques avec le terrain rencontré selon les modalités précédemment décrites. Ce cinquième chapitre a pour but d'analyser le contenu relayé par les formateurs lors du parcours d'intégration. Les investigations se cantonnent aux contenus civique et culturel pouvant être porteurs d'une identité, que cela soit les valeurs, les institutions ou les politiques. Par cette analyse il sera possible de déceler la matière se rattachant à l'Europe.

Tout d'abord, le contenu prescrit dans le décret et déjà brièvement abordé est observé. C'est également l'occasion d'analyser la volonté du politique et de l'administration quant à la transmission de connaissances européennes. C'est en fait l'étape de la décision qui est mise en avant : comment la politique prévoit-elle l'enseignement ?

Ensuite, ce sont les supports de cours proposés par le DISCRI qui sont détaillés, toujours avec cette lunette européenne. Ici, c'est une étape intermédiaire entre la prise de décision et la mise en œuvre. En effet, ce socle témoigne déjà d'une étape ultérieure à la prise de décision mais n'est pas la mise en œuvre finale.

Puis le contenu tel que traité au cours est décomposé. Ultime phase de la politique, qu'en est-il des matières abordées par les formateurs ?

Enfin, la dernière partie déchiffre les résultats des trois premières et tire la conclusion à la question suivante : quel contenu pour quelle identité transmise ?

### 5.1. Le contenu prévu par le niveau régional

Le Code wallon de l'Action Sociale et de la Santé, en son article 152/5, prévoit que la formation doit au minimum aborder : « 8° les institutions belges et internationales ; 9° la vie quotidienne ; 10° l'égalité des chances et des genres »<sup>156</sup>. Ce contenu est selon le décret, harmonisé, c'est-à-dire que tous les opérateurs wallons sont censés suivre ces mêmes standards. Un document

---

<sup>156</sup> Code wallon de l'action sociale et de la santé - Partie décrétable, *op. cit.*, art. 152/5.

émanant du Comité de coordination du Parcours d'intégration, approuvé en novembre 2016, précise ces grandes lignes.

Au niveau des institutions belges et internationales, il précise : « la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire), les différents niveaux de pouvoirs en Belgique, les institutions judiciaires et l'aide juridique, l'Union européenne »<sup>157</sup>. Seul un quart est donc dirigé vers l'Europe.

Au niveau de la vie quotidienne, six points sont précisés, ceux nous intéressant étant : « vie culturelle, associative et sportive et droit de vote des étrangers »<sup>158</sup>.

Au niveau de l'égalité des chances et des genres, les points suivants sont recensés: « les droits fondamentaux, la réglementation anti-discrimination et anti-racisme, les violences intrafamiliales et conjugales, les mutilations génitales et les mariages forcés, l'égalité homme-femme et la mixité »<sup>159</sup>.

A l'intérieur des deux derniers thèmes se trouvent donc certains éléments pouvant être apparentés aux valeurs européennes précédemment citées et extraites de l'article 2 du Traité sur l'Union européenne. Une seule référence explicite à l'Union est trouvée dans la partie institutionnelle.

Lors de l'entretien avec madame Zahour, celle-ci nous confirme pourtant bien la volonté d'introduire l'Europe, notamment par ses institutions. Au-delà de ça, au niveau de la citoyenneté, l'objectif est pour l'instant concentré sur la Belgique et surtout la Wallonie. Certes, le concept d'identité européenne existe mais pour elle, les axes de la langue et de la citoyenneté restent spécifiques au pays dans lequel le migrant arrive :

« Un pays n'est pas l'autre en terme de fonctionnement, en terme de valeurs et je pense que ça serait un peu compliqué de ratisser plus large en tous cas pour l'instant. Je pense qu'une fois que ça sera très opérationnel et que ça fonctionnera très bien on pourra penser à autre chose mais, ici c'est pas en tous cas la volonté actuelle »<sup>160</sup>.

---

<sup>157</sup> « Travaux du Comité de coordination du Parcours d'intégration - Formation à la Citoyenneté », *Service Public de Wallonie - DGO5*, Namur, novembre 2016, p. 2, disponible à l'adresse suivante : <http://actionsociale.wallonie.be/sites/default/files/documents/Formation%20a%20la%20citoyennete%20Parcours%20integration.pdf>.

<sup>158</sup> *Loc. cit.*

<sup>159</sup> « Travaux du Comité de coordination du Parcours d'intégration - Formation à la Citoyenneté », *Service Public de Wallonie - DGO5*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>160</sup> Entretien avec Leila Zahour, *op. cit.*

Ensuite, il faut souligner les mots utilisés dans la dernière circulaire du 28 janvier 2019 qui complète le décret du 08 novembre 2018. Celle-ci indique que : « l’objectif d’une politique d’intégration des primo-arrivants [...] de permettre ainsi à chaque individu d’acquérir [...] une connaissance de la société wallonne »<sup>161</sup>. Le mot wallonne est crucial car il traduit la volonté d’inclusion dans la société régionale mais pas nationale, et encore moins européenne. La ministre Tillieux explique cette politique tendant à être parfois plus wallonne par le fait que certaines compétences soient régionalisées<sup>162</sup>. Cela étant, c’est en fonction de chaque politique et donc il est évident que la Belgique de manière générale est aussi mise en avant. En ce qui concerne la ministre Greoli, sa volonté était de mettre sur pied un parcours d’intégration en Belgique, qui mette en avant des valeurs belges.

Le contenu et la dynamique mis en place et prévus par le niveau régional étant maintenant connus, abordons le contenu présenté dans les supports de cours proposés par le DISCRI.

## 5.2. Le contenu proposé par l’intermédiaire des supports du DISCRI

Le DISCRI, qui est pour rappel le Dispositif de concertation et d’appui aux Centres régionaux d’Intégration en Wallonie, soutient les Centres régionaux et les organisateurs locaux de formation par un soutien pédagogique et méthodologique<sup>163</sup>. Ainsi, son site internet regorge de fiches ressources, que ce soit sur la manière de travailler en classe et les techniques visant à briser la glace entre les élèves ou encore sur le contenu des différentes formations. Cette partie sera scindée en trois, les ateliers d’orientation citoyenne et les formations à l’intégration citoyenne dont la différence fut explicitée précédemment, et les éléments théoriques communs aux AOC et aux FIC.

---

<sup>161</sup> Décret wallon du 08 novembre 2018 - Circulaire relative au parcours d’intégration (M. B. du 22 mars 2019).

<sup>162</sup> Entretien avec Éliane Tillieux, *op. cit.*

<sup>163</sup> « Missions et vision », *Dispositif de concertation et d’appui aux Centres Régionaux d’Intégration de Wallonie*, disponible à l’adresse suivante : <https://discri.be/mission-et-vision/> (consultée le 15 juillet 2020).

### 5.2.1. Éléments communs aux AOC et FIC

Certains éléments théoriques touchant à la pédagogie et à la dynamique sous-jacente au parcours d'intégration sont communs aux deux cursus. C'est le cas d'une fiche intitulée « Regards croisés sur le concept de citoyenneté »<sup>164</sup>. La première partie a trait à la citoyenneté européenne, titrant : « évolution d'un concept 'brouillé' »<sup>165</sup>. Le fait que la citoyenneté européenne précède la citoyenneté wallonne dans le document peut être interprété de manière positive, au contraire du titre qui en fait quelque chose de très flou. Cette note met l'accent sur les devoirs et droits, civiques comme sociaux ou politiques, des citoyens. Au-delà de cela, l'influence européenne en tant que telle est fort peu présente. Le reste de la fiche se concentre sur la Wallonie. Une des trois dimensions présentées comme déclinaison de l'intégration citoyenne des primo-arrivants est d'ailleurs : « Comprendre le fonctionnement de la Wallonie en particulier, de la Belgique en général »<sup>166</sup>. Une première idée de la direction prise est déjà visible.

### 5.2.2. Pour les AOC

Le contenu mis à disposition des formateurs AOC est moins diversifié que celui destiné aux FIC. Il faut noter l'existence d'une vidéo de 20 minutes, intitulée « Bienvenue en Wallonie »<sup>167</sup>. Celle-ci aborde l'histoire de la Belgique passant des étapes du vote à son histoire coloniale, les guerres qui l'ont traversée ou encore la protection sociale et le droit de vote des étrangers.

L'Union européenne est à plusieurs reprises mentionnée : la Belgique en est un membre fondateur, le fédéral a dans ses compétences les relations avec l'Union européenne, les traités européens définissent des droits et devoirs. Cela dit, le ratio est faible par rapport à la place faite à la Belgique, son histoire, ses politiques, et à la Wallonie, présentant des « clés de

---

<sup>164</sup> « Regards croisés sur le concept de citoyenneté », *Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie*, 15 p., disponible à l'adresse suivante : <https://discr.be/wp-content/uploads/Regards-croisés-sur-le-concept-de-citoyenneté.pdf>.

<sup>165</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>166</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>167</sup> « Bienvenue en Wallonie », *Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie*, disponible à l'adresse suivante : <https://discr.be/dispositifs-formatifs-et-formationen-du-discr/bibliotheque-aoc/>.

compréhension de la société wallonne contemporaine »<sup>168</sup>. Les différentes libertés dont jouissent les citoyens sont également présentées, avec une dimension nationale.

La participation des citoyens à la vie publique, notamment par le droit de vote est souligné, mais toutes les institutions politiques sont énumérées, sauf l'Union européenne.

### 5.2.3. Pour les FIC

La bibliothèque FIC étant plus achalandée, les différents éléments proposés seront divisés en deux parties, en fonction de leur rattachement à une identité civique ou culturelle, selon la division faite au chapitre 3. Avant de rentrer dans le vif du sujet, notons qu'à la lecture des titres des six modules et de leurs 45 chapitres, nulle trace de l'Union européenne n'est visible, de près ou de loin. Peut-être le contenu sera-t-il cependant plus explicite à ce sujet.

#### 5.2.3.1. Identité civique

L'importance du rôle de l'Union européenne est abordée dans la thématique de l'immigration et de l'asile. Au cours de l'historique de la migration connue par la Belgique, le document stipule que ce niveau de pouvoir règlemente également ces compétences, notamment par la convention Schengen et les directives européennes<sup>169</sup>.

Au niveau politique et institutions, c'est la Belgique qui est présentée. Les différents grands principes d'État de droit, de démocratie, de séparation des pouvoirs sont ainsi repris. Le concept d'État fédéral, les régions et provinces sont aussi mis en avant. Le drapeau national et les drapeaux régionaux et communautaires sont repris sur un support, à l'exception du drapeau européen<sup>170</sup>.

---

<sup>168</sup> « Bienvenue en Wallonie », *Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie*, *op. cit.*

<sup>169</sup> « Historique de l'immigration en Belgique – Synthèse », *Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie*, 2014, 10 p., disponible à l'adresse suivante : <https://discr.be/wp-content/uploads/03-Histoire-de-limmigration.pdf>.

<sup>170</sup> « Drapeaux et emblèmes de l'État fédéral, des Régions et des Communautés – Module 2 – Fiche 11 », *Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie*, août 2012, 1 p., disponible à l'adresse suivante : [https://discr.be/wp-content/uploads/TOMEII\\_module02\\_06\\_SCS-fiche11.pdf](https://discr.be/wp-content/uploads/TOMEII_module02_06_SCS-fiche11.pdf).

Au niveau des élections, il est précisé que les citoyens européens ont le droit de vote aux élections européennes et communales<sup>171</sup>.

Des extraits de la constitution belge sont rassemblés, concernant notamment les droits, la peine de mort, le pouvoir judiciaire. La Déclaration universelle des droits de l'homme est également disponible sur le site, par contre aucun passage relatif au Traité sur l'Union européenne ou du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne n'est disponible en ligne.

### 5.2.3.2. Identité culturelle

Un des chapitres a comme sujet l'espace culturel convergent en Wallonie et en Belgique. Quatre éléments le composent actuellement. Tout d'abord, les principes et droits fondamentaux notamment écrits dans la constitution, sont repris :

« la séparation des pouvoirs, la démocratie parlementaire et le suffrage universel, l'abolition de la peine de mort, la liberté de la presse, la liberté de culte, le droit d'association, ou bien encore, l'égalité entre les hommes et les femmes et le respect de l'intégrité morale, physique, psychique et sexuelle »<sup>172</sup>.

Ensuite les principes et droits fondamentaux présents, non seulement dans la loi et la jurisprudence belges, mais aussi européennes et internationales, sont repris :

« le respect de l'intégrité physique et psychique des personnes, la neutralité de l'État, le refus de la torture et de l'esclavage, le droit à la liberté de pensée et de conscience, la légalisation partielle de l'avortement, le respect de la propriété individuelle, le droit de s'organiser syndicalement »<sup>173</sup>.

Les deux derniers éléments sont la vision de l'État solidaire et des manières de vivre non formalisées dans la loi. La liberté des cultes est encore abordée, en faisant référence à la ratification par la Belgique de la Convention européenne des droits de l'homme, en tant que membre de l'Union européenne.

---

<sup>171</sup> « Participer à la vie politique en tant que personne étrangère », *Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie*, février 2013, 1 p., disponible à l'adresse suivante : <https://discr.be/wp-content/uploads/FICHE-CONTENU-INFORMATIF-ET-EXPLICATIF-N°8-PARTICIPER-À-LA-VIE-POLITIQUE-EN-TANT-QUE-PERSONNE-ÉTRANGÈRE.pdf>.

<sup>172</sup> « L'espace culturel convergent – élément théorique – fiche n°3 », *Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie*, juillet 2019, p. 1, disponible à l'adresse suivante : <https://discr.be/wp-content/uploads/fiche-eltheorique-espaceculturelconvergent.pdf>.

<sup>173</sup> *Loc. cit.*

Par la précédente énumération, il est remarqué que certains principes sont présentés comme rattachés au pays seul, tandis que d'autres seraient partagés par une population allant au-delà des frontières nationales.

Un autre chapitre, « identité individuelle et culture » aborde lui la civilisation européenne en présentant certaines similitudes raciales en son sein, et amenant ainsi à une 'classe' d'européens<sup>174</sup>.

Il faut également noter le renvoi à plusieurs reprises aux Cahiers du CIRÉ, coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers. Celui-ci énumère cinq valeurs qu'il catégorise comme centrales à la vie dans les sociétés d'Europe : la liberté, l'égalité, l'efficacité, le travail et la famille<sup>175</sup>. Cette partie européenne a le mérite d'exister mais comparativement à celle disponible sur les valeurs et normes en Belgique, est très réduite.

Malgré ces quelques éléments européens, les documents se tournent majoritairement vers la Belgique et la Wallonie. Voyons maintenant ce qu'il en est dans les faits, au cœur des formations.

### 5.3. Le contenu réellement vu en cours

Au fur et à mesure des interviews il fut possible de distinguer les différentes thématiques abordées. Ce point fait l'objet d'une partie distincte de la précédente, décrivant les supports de cours du DISCRI, car les professeurs, bien que les ayant tous à leur disposition, ne sont pas dans l'obligation d'utiliser ceux-ci. Certains s'en servent comme support de base<sup>176</sup>, certains en ressortent quelques idées<sup>177</sup> quand certains ne les utilisent pas du tout<sup>178</sup>. Il existe donc une divergence entre ce qui est proposé et ce qui est réellement mis en application et discuté en

---

<sup>174</sup> « Extraits de « Éloge de la différence. La génétique et les hommes » - Module 1 – Fiche 1 », *Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie*, août 2012, 10 p., disponible à l'adresse suivante : <https://discri.be/wp-content/uploads/MODULE-1-FICHE-LECTURE-N°1-ÉLOGE-DE-LA-DIFFÉRENCE.pdf>.

<sup>175</sup> « Vivre en Belgique – Vivre ensemble », *Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers (CIRE)*, 2012, 176 p., disponible à l'adresse suivante : [https://discri.be/wp-content/uploads/Les\\_Cahiers\\_du\\_CIRE-Vivre\\_ensemble.pdf](https://discri.be/wp-content/uploads/Les_Cahiers_du_CIRE-Vivre_ensemble.pdf).

<sup>176</sup> Entretien avec Jean-Luc Gosset, *op. cit.*

<sup>177</sup> Entretien avec Cécile Schrauwen, formatrice AOC, Jefar à Liège, via Zoom, 22 juin 2020.

<sup>178</sup> Entretien avec Pascale Vielvoye, formatrice, Espace 28 à Verviers, Verviers, 12 juin 2020.

cours. Voyons donc maintenant les points majeurs abordés par les professeurs, à nouveau scindés en une partie identité civique et une partie identité culturelle.

### 5.3.1. Identité civique

La première thématique traitée est celle de la politique, c'est-à-dire les institutions, l'État, son rôle et son histoire. Ce sont des choses qui sont systématiquement abordées au minimum mais certains professeurs le font avec plus d'insistance que d'autres ou n'expliquent pas spécialement le même niveau de pouvoir.

Certains vont faire un focus plus important sur la Wallonie, tout en abordant l'Union européenne. C'est par exemple le cas de Monsieur Gosset qui termine d'ailleurs la formation par une visite du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de montrer aux migrants que concrètement, être citoyen peut se matérialiser en allant par exemple assister à des séances parlementaires pour s'informer des décisions prises<sup>179</sup>. A Liège, les institutions belges sont abordées mais le niveau international n'est pas passé en revue<sup>180</sup>. La formatrice AOC de Liège nous raconte que pour les explications politiques, elle a laissé tourner la vidéo « Bienvenue en Wallonie » précédemment abordée. Et l'Europe ? « *J'ai un peu oublié* (rires). Je me suis vraiment penchée sur la Belgique et le fonctionnement de la Belgique et des repères culturels de la Belgique et cette fois-ci *je ne me suis pas du tout attardée sur l'Europe* »<sup>181</sup>.

Ce n'est pas le même son de cloche à Verviers, où la formatrice évoque non seulement la Belgique et ses entités fédérées, mais aussi le niveau européen et international. Pour elle, tout cela est « *indispensable* »<sup>182</sup>. A Charleroi également, le niveau supranational est discuté. Même si la partie institutions européennes n'est pas expliquée de manière aussi poussée que ce qui est d'application pour la Belgique, l'histoire, les pays membres sont abordés, « on ne rentre pas dans les détails comme on le fait avec la Belgique, mais ils ont quand même une vue d'ensemble de l'Europe »<sup>183</sup>. Certaines compétences sont aussi expliquées, comme la monnaie unique ou

---

<sup>179</sup> Entretien avec Jean-Luc Gosset, *op. cit.*

<sup>180</sup> Entretien avec Hee Jin Tenaerts et Muriel Gaul, formatrices FIC, Jefar à Liège, Liège, 24 juin 2020.

<sup>181</sup> Entretien avec Cécile Schrauwen, *op. cit.* [nous soulignons].

<sup>182</sup> Entretien avec Pascale Vielvoye, *op. cit.* [nous soulignons].

<sup>183</sup> Entretien avec Sylvie Kasamba, formatrice, Université ouverte à Charleroi, via appel téléphonique, 19 juin 2020.

l'immigration. A la fin de la formation, le parlement européen est visité, ce qui permet aux migrants de matérialiser l'institution européenne dans leur tête et de la rendre 'vivante'.

Au niveau des apports concrets de l'Union européenne, nous relevons dans le chapitre 3 l'importance de la liberté de circulation et du droit de vote.

Ce dernier est abordé, mais avec différents degrés. Madame Vielvoye en parle et explique l'importance de la clarté du sujet dans la tête des migrants, afin qu'ils puissent savoir, le jour où ils sont amenés à voter, comment, pourquoi et pour quelle institution.<sup>184</sup> A Liège, le droit de vote est abordé mais ne rencontrant pas un franc succès, il est à peine énuméré sans grande explication<sup>185</sup>.

Pour la liberté de circulation, différents constats sont visibles. Cette liberté de circuler est mise en avant, à Charleroi, afin de montrer le positif qu'amène l'Union européenne. Cette politique soulève d'ailleurs des avis positifs : « Par rapport à ça, les gens te diront que c'est tellement génial de pouvoir voyager sans des frontières et tout ça »<sup>186</sup>. La discussion est également engagée dans le Luxembourg<sup>187</sup> et à Liège, dans le cours AOC<sup>188</sup>. Du côté de Liège également, pour le cours rassemblant les personnes étant sur le territoire depuis plus longtemps, le sujet est abordé mais la formatrice souligne qu'il est surtout déjà connu, les migrants sachant qu'ils peuvent rendre visite à leur famille<sup>189</sup>. Madame Vielvoye attire notre attention sur le fait que cette liberté de circulation ne représente pas grand-chose pour les migrants possédant uniquement leur titre de séjour belge<sup>190</sup>.

Des différents droits découlant du statut de citoyen, les droits de l'homme sont nécessairement présentés par tous les formateurs. C'est d'ailleurs l'occasion pour les migrants d'analyser la différence de traitement entre leur pays d'origine et leur pays d'accueil : « Généralement ça les intéresse les droits de l'homme et puis voir un peu pour eux c'est quoi les droits, et quels sont leurs besoins et leurs droits fondamentaux à eux etc et si c'était respecté ou pas dans leur pays, ça c'est toujours très enrichissant aussi »<sup>191</sup>.

---

<sup>184</sup> Entretien avec Pascale Vielvoye, *op. cit.*

<sup>185</sup> Entretien avec Hee Jin Tenaerts et Muriel Gaul, *op. cit.*

<sup>186</sup> Entretien avec Sylvie Kasamba, *op. cit.*

<sup>187</sup> Entretien avec Jean-Luc Gosset, *op. cit.*

<sup>188</sup> Entretien avec Cécile Schrauwen, *op. cit.*

<sup>189</sup> Entretien avec Hee Jin Tenaerts et Muriel Gaul, *op. cit.*

<sup>190</sup> Entretien avec Pascale Vielvoye, *op. cit.*

<sup>191</sup> Entretien avec Cécile Schrauwen, *op. cit.*

### 5.3.2. Identité culturelle

Voyons maintenant comment l'identité culturelle est transmise et quelles valeurs et grands principes sont présentés comme étant partagés par la société autochtone.

La première précision à amener est qu'il n'est pas toujours évident d'aborder certains thèmes avec les primo-arrivants. De manière quasi unanime, l'homosexualité, l'égalité des genres et l'abolition de la peine de mort sont les trois thèmes les plus compliqués à discuter. Un exemple d'une formatrice à Liège : « Pour l'homosexualité les points de vue sont totalement opposés quasi chaque fois, à notre vision. Alors, l'homosexualité n'est pas une valeur mais ça fait partie de nos normes sociales de l'accepter »<sup>192</sup>. Ces différents domaines sont appelés les *zones sensibles* et madame Vielvoye va jusqu'à dire que ce sont des choses « non-négociables »<sup>193</sup>. Pour ces sujets amenant à un choc culturel important, les formateurs doivent nécessairement réfléchir non seulement à leur approche mais également au moment auquel ils en parlent. En effet, cela ne doit pas se faire trop tôt dans le parcours, une confiance doit préalablement s'être tissée entre le primo-arrivant et le formateur<sup>194</sup>. De plus, cela ne se fait pas de manière immédiate mais demande de la patience, « on ne peut pas demander à une personne de changer le fonctionnement de toute une vie sur quelques semaines alors que nous autres même ici ça a pris des années pour y arriver »<sup>195</sup>.

Comme dit précédemment, l'égalité des genres est donc abordée. C'est également le cas de la tolérance, la justice, la solidarité. A Hotton, cela est enseigné dans le module dédié aux droits de l'homme, mais aussi dans des sujets connexes comme par exemple la vie de famille<sup>196</sup>.

La frontière devient ici mince entre identité civique et culturelle. En effet, les différents droits donnés aux citoyens, les différentes libertés sont imbriqués dans les modules liés au civisme, à la manière de vivre dans la société, ce qui rend la distinction ardue. En fait, il s'avère que certains modules parlent plus spécifiquement des valeurs, mais le reste du temps celles-ci sont abordées en filigrane du cours<sup>197</sup>, autant dans les modules liés à l'État que ceux liés au travail par exemple.

---

<sup>192</sup> Entretien avec Hee Jin Tenaerts et Muriel Gaul, *op. cit.*

<sup>193</sup> Entretien avec Pascale Vielvoye, *op. cit.*

<sup>194</sup> Entretien avec Sylvie Kasamba, *op. cit.*

<sup>195</sup> Entretien avec Jean-Luc Gosset, *op. cit.*

<sup>196</sup> *Loc. cit.*

<sup>197</sup> Entretien avec Jean-Luc Gosset, *op. cit.*

Une dernière précision doit être faite sur la manière d'enseigner les valeurs. Au chapitre 2, la matrice présentée par Ilke Adam nous amenait sur un axe allant de l'assimilationnisme au multiculturalisme. La Belgique se trouvait alors au milieu de cet axe par son cadre de pensée mou, mais tendait à l'assimilationnisme par la mise sur pied du parcours d'intégration. Bien que ce parcours d'intégration existe effectivement, il est important de noter que la dynamique qui le sous-tend notamment par la transmission de valeurs, est unanimement dans l'interculturalité. Pratiquement tous les intervenants ont utilisé ce terme précis. Voici quelques extraits qui expliquent la dynamique des professeurs : « on ne doit pas non plus se dénaturer, enfin voilà. Ils ont leur propre culture, leurs propres croyances etc et justement la Belgique est un pays ouvert »<sup>198</sup>, « on n'est pas du tout là, nous, pour leur imposer nos valeurs et leur dire, écoutez, les vôtres elles sont mauvaises, vous les oubliez, vous prenez les nôtres. C'est pas ça une formation de citoyenneté. C'est comment je peux faire cohabiter mes valeurs avec les tiennes »<sup>199</sup>. Le point d'orgue des formateurs est donc la compréhension mutuelle entre le public accueillant et le public accueilli, c'est également la dynamique qui est prônée par le directeur du Centre d'Intégration de Verviers<sup>200</sup>. Pour lui, le processus est d'ailleurs à double sens : des efforts doivent être fournis autant par la personne arrivante que par la société d'accueil.

Il est crucial de connaître la dynamique du parcours, car cela explique en partie pourquoi et comment certaines valeurs sont abordées.

#### 5.4. In fine, une identité européenne ou belgo-wallonne ?

Après avoir analysé le contenu prévu par le Région wallonne, celui présent dans les supports proposés par le DISCRI et celui réellement vu en classe, il est temps d'analyser la volonté des acteurs. Bien conscients que ce parcours d'intégration induit une identité, quelle est la volonté de chacun ? Ont-ils en tête une identité européenne, belge, wallonne ou locale ? Peut-être souhaitent-ils en transmettre plusieurs ou peut-être leur intention est-elle d'en faire primer une ?

Au niveau de l'administration, un passage de madame Zahour a déjà été évoqué : oui la citoyenneté européenne existe mais non ce n'est pas l'objectif pour le moment. Cela s'explique selon elle par le fait que le parcours est prévu pour des personnes obtenant leur titre de séjour

---

<sup>198</sup> Entretien avec Cécile Schrauwen, *op. cit.*

<sup>199</sup> Entretien avec Pascale Vielvoye, *op. cit.*

<sup>200</sup> Entretien exploratoire avec Farid Nagui, *op. cit.*

dans le pays et que suite à cette obtention, elles resteront sur le territoire national<sup>201</sup>. C'est aussi la vision des anciennes ministres Tillieux et Greoli, ce parcours est belge. Néanmoins, cela est nuancé par madame Tillieux. Le parcours d'intégration, à côté de sa formation civique a également une formation à la langue ce qui de facto régionalise le parcours au vu de la distribution des langues dans le pays. De plus, il est également régionalisé en fonction des sujets qui y sont abordés. En effet, notre État ayant divers niveaux législateurs, parler de l'emploi va nécessairement être fait sous un angle régional, également pour l'économie. A côté de cela, les compétences fédérales sont évidemment présentées comme telles, comme la défense<sup>202</sup>.

La question fut également posée aux formateurs : pensez-vous que l'identité transmise est davantage wallonne, belge ou européenne ? Les réponses divergent, mais une chose est sûre : elle n'est pas européenne.

Serait-elle alors belge ? Oui pour monsieur Gosset. C'est également le cas pour madame Schrauwen qui nuance cependant, présentant la Flandre comme différente de Bruxelles et de la Wallonie<sup>203</sup>.

Dans ce cas, on se retrouve alors avec une vision davantage régionaliste. C'est cette perspective qui revient à plusieurs reprises. A Charleroi, madame Kasamba met aussi l'accent sur la différence avec la Flandre et Bruxelles : « Alors, venir avec un cours en disant que la culture belge c'est ceci et cela. C'est vraiment aller à côté. C'est vraiment discuter avec eux pour dire qu'il y a des valeurs [...] la démocratie, [...] mais dans ces valeurs-là, il y a toujours des sous-valeurs »<sup>204</sup>. Ces propos sont corroborés par les dires des formatrices FIC du Jefar à Liège, c'est la Wallonie qui est abordée<sup>205</sup>.

A ce propos, il faut être très conscient qu'un repli identitaire est possible face à la dynamique de la Flandre. Au fil des interviews, celle-ci est souvent présentée comme un exemple d'intégration que les formateurs ne souhaitent pas suivre, mais aussi comme un parcours qui met en avant la Flandre, pas la Belgique. Par réaction à cette manière de procéder, « je pense que de plus en plus on va vers une identité wallonne plus que belge mais qui est plus une identité

---

<sup>201</sup> Entretien avec Leila Zahour, *op. cit.*

<sup>202</sup> Entretien avec Éliane Tillieux, *op. cit.*

<sup>203</sup> Entretien avec Cécile Schrauwen, *op. cit.*

<sup>204</sup> Entretien avec Sylvie Kasamba, *op. cit.*

<sup>205</sup> Entretien avec Hee Jin Tenaerts et Muriel Gaul, *op. cit.*

par opposition, pour moi »<sup>206</sup>, nous dit un formateur. Cette réaction, si elle doit être généralisée un jour est fermement condamnée par les deux ministres. Madame Greoli tient ces propos :

« comment est-ce qu'on peut imaginer avoir une dimension internationale en particulier européenne, [...] et d'avoir un bien-vivre ensemble en Belgique si la première chose que l'on fait c'est dire à des personnes qui arrivent sur notre territoire, attention ici c'est la Wallonie, là-bas, c'est très loin, c'est Bruxelles, quoi. Euh, ça n'a aucun sens, pas pour moi en tous cas »<sup>207</sup>.

Madame Tillieux partage son avis et explique que chacun doit rester lui-même, sans se rendre différent par réaction aux autres<sup>208</sup>.

Une dernière dimension à prendre en compte, et qui apparaît également comme prégnante, est la dimension locale. A Charleroi, des différences sont pointées par les migrants, y compris au sein de la Région wallonne : « quand tu dis les valeurs belges c'est comme ça, il te dit arrête madame, moi je viens de là, j'ai vécu à Eupen pendant X temps, il faut pas me dire ça, là-bas c'était pas comme ça »<sup>209</sup>. Cette empreinte locale se traduirait principalement au niveau des habitudes sociales et de la culture, allant du tri des déchets jusqu'à la manière de se saluer.

La première conclusion à tirer est donc qu'une identité européenne, malgré certains éléments enseignés, n'est pas transmise. Cela se jouerait davantage aux niveaux wallon ou belge. Présentant cette première conclusion aux deux anciennes ministres, leur réaction est sans appel : la déception. Madame Greoli étant sensible à la thématique européenne, dialoguer avec les personnes d'origine étrangère et échanger sur notre perception et leur vécu des institutions internationales pourrait être un plus<sup>210</sup>. Madame Tillieux renchérit en disant qu'une vision européenne de l'intégration serait idéale et serait « une bonne avancée en Europe »<sup>211</sup>. Le problème restant évidemment toujours identique lorsqu'une parcelle de souveraineté est en jeu : les États laisseront-ils une partie plus importante de leur compétence à l'Europe ? L'avenir nous le dira.

---

<sup>206</sup> Entretien avec Jean-Luc Gosset, *op. cit.*

<sup>207</sup> Entretien avec Alda Greoli, *op. cit.*

<sup>208</sup> Entretien avec Éliane Tillieux, *op. cit.*

<sup>209</sup> Entretien avec Sylvie Kasamba, *op. cit.*

<sup>210</sup> Entretien avec Alda Greoli, *op. cit.*

<sup>211</sup> Entretien avec Éliane Tillieux, *op. cit.*

Voici qui clôt le chapitre analysant le contenu civique et culturel passé en revue lors de la formation et l'identité qui y est transmise. Place maintenant aux raisons expliquant l'espace assez minime donné à l'Union européenne dans le parcours d'intégration.

## 6. Une Europe finalement peu présente, quelles pourraient en être les raisons ?

Au vu des conclusions du chapitre précédent et de la place secondaire qui est donnée à l'Union européenne dans le parcours d'intégration, il est nécessaire de s'interroger sur les raisons de ce manque d'intérêt.

### 6.1. Le manque d'indications décrétales et de supports à ce sujet

La première chose à souligner est l'ampleur assez faible de la thématique dans les textes de la Région wallonne. Autant le décret le mentionne au sein de ces dix thématiques, autant le document du Comité de coordination est déjà moins bavard sur le sujet.

Le thème n'est pas non plus repris dans les six modules proposés par le DISCRI et l'Union européenne n'y est présente qu'après lecture attentive du texte, ne faisant pas l'objet d'un chapitre à part entière.

C'est d'ailleurs le commentaire d'une des formatrices, qui se justifie de la place assez faible de l'Union européenne en disant que cela n'est pas prévu par le DISCRI<sup>212</sup>.

Une autre formatrice tient d'ailleurs les propos suivants lors d'une interview : « c'est même pas dans le programme l'Europe je crois si ? »<sup>213</sup>, preuve que l'accent n'est pas mis sur cela.

Une autre chose à noter est l'absence d'explications sur l'histoire de l'Europe. Le décret parle de ses institutions, mais non de son histoire. Lorsque des pans historiques, tels que les guerres mondiales sont abordés, et c'est le cas dans la vidéo de présentation disponible pour les AOC, ce sont davantage les conséquences ressenties en Belgique qui sont mises en avant, qu'une répercussion européenne. Aussi, les grandes figures politiques européennes ne sont pas non plus précisées, alors que par exemple, les formateurs nous ont tous confirmé parler du Roi des belges<sup>214</sup>. Il est évidemment plus compliqué de se sentir appartenir à un ensemble si les

---

<sup>212</sup> Entretien avec Sylvie Kasamba, *op. cit.*

<sup>213</sup> Entretien avec Hee Jin Tenaerts et Muriel Gaul, *op. cit.*

<sup>214</sup> Entretien avec Cécile Schrauwen, *op. cit.*

personnes le dirigeant ne sont pas connues, supprimant ainsi des « référents symboliques forts [...] qui donnent corps à une collectivité »<sup>215</sup>.

Cela étant, la marge de manœuvre laissée aux formateurs est grande, ceux-ci s'adaptant aux demandes du terrain<sup>216</sup> et chaque professeur articulant sa formation comme il le souhaite. Dès lors, préciser la matière dans le décret et dans les cahiers du DISCRI réglerait le problème uniquement pour les professeurs suivant à la lettre ces matériaux.

## 6.2. Le manque de connaissances des formateurs

La circulaire de 2015 complétant le décret de 2014 relatif au parcours d'intégration indique que les formateurs à la citoyenneté pour les primo-arrivants, doivent avoir une expérience de trois ans comme formateur à la citoyenneté, ou une autre formation validée par le Comité de coordination. Ils doivent également posséder un papier validant leur compétence, qui est délivré par un organisme reconnu de la Région ou de la Communauté compétente. Madame Zahour nous indique que la volonté est de préciser ces critères<sup>217</sup> mais pour l'instant, ce sont les critères précédemment expliqués qui sont à respecter. En plus, une formation de cinq jours, trois de pratique et deux de théorie<sup>218</sup>, est organisée par le DISCRI, mais celle-ci va aussi être révisée<sup>219</sup>. Au CRIPEL, le centre liégeois, une formation est également organisée à l'intention des professeurs, mais celle-ci a vocation à être pédagogique, pas à les former sur les sujets qu'ils enseignent<sup>220</sup>. Lorsqu'un formateur ne maîtrise pas un sujet, il est donc amené à chercher lui-même les ressources explicatives, ou à se renseigner sur le site du DISCRI<sup>221</sup>.

En ce qui concerne la formation donnée aux primo-arrivants, il arrive parfois que des experts de certains sujets viennent dans les centres afin d'enseigner. C'est le cas à Hotton où le fonctionnement politique est donné par un ancien professeur de Sciences Politiques<sup>222</sup>. Dans d'autres opérateurs, les formateurs sont parfois livrés à eux-mêmes et doivent, seuls, se

---

<sup>215</sup> Géraldine Bozec, « L'Europe au tableau noir - Comment les instituteurs français enseignent-ils l'Union européenne aujourd'hui ? », *op. cit.*, p. 159.

<sup>216</sup> Entretien avec Sylvie Kasamba, *op. cit.*

<sup>217</sup> Entretien avec Leila Zahour, *op. cit.*

<sup>218</sup> Entretien avec Cécile Schrauwen, *op. cit.*

<sup>219</sup> Entretien avec Leila Zahour, *op. cit.*

<sup>220</sup> Entretien avec Hee Jin Tenaerts et Muriel Gaul, *op. cit.*

<sup>221</sup> Entretien avec Cécile Schrauwen, *op. cit.*

<sup>222</sup> Entretien avec Jean-Luc Gosset, *op. cit.*

renseigner sur des thématiques qui ne sont pas toujours aisées. Au sujet de l'organisation de la justice, madame Vielvoye nous disait :

« à mon avis, j'ai plus facile que mes collègues qui n'ont jamais mis les pieds dans un palais de leur vie... pour expliquer ce qu'est la magistrature assise, pourquoi ça s'appelle le parquet, enfin y a des trucs qui sont très, très compliqués pour quelqu'un qui ne connaît pas la matière »<sup>223</sup>.

Nous pouvons vraisemblablement penser que le problème est le même pour l'Europe, sujet parfois complexe. Et effectivement, cela se vérifie : « Puis connaître, toute l'Europe, on a déjà du mal avec la Wallonie »<sup>224</sup> ou encore ici « Et puis finalement on arrive toujours à un moment à la politique, à des sujets que je ne maîtrise pas personnellement donc pour moi la difficulté se situe là »<sup>225</sup>.

Le parcours abordant des thématiques aussi diverses que variées, les impôts, la santé, les institutions, le logement..., il est compréhensible que les formateurs ne soient pas experts dans chaque domaine. Le souci étant évidemment qu'en étant incertains, ceux-ci vont préférer éviter certaines matières.

### 6.3. La politique ? Un sujet sensible

Une autre raison pouvant justifier le manque de temps passé sur l'Union européenne est son caractère délicat. Une des interviewées relate : « je préfère ne pas m'attarder trop sur la politique, parce que au final c'est souvent, on le voit toujours dans les repas de famille traditionnels, *il y a toujours un problème avec la politique donc voilà j'ai pas amené ça dans ma classe* »<sup>226</sup>. C'est également un des arguments repris par Bozec dans son texte analysant l'enseignement de l'Union européenne par les instituteurs français. Les professeurs ne souhaitent pas en parler car le sujet est brûlant et que la neutralité de l'enseignement qui est la norme risquerait d'être brisée<sup>227</sup>. En effet, parler politique nécessite alors de prendre certaines précautions afin que l'avis du professeur ne soit pas discernable.

---

<sup>223</sup> Entretien avec Pascale Vielvoye, *op. cit.*

<sup>224</sup> Entretien avec Hee Jin Tenaerts et Muriel Gaul, *op. cit.*

<sup>225</sup> Entretien avec Cécile Schrauwen, *op. cit.*

<sup>226</sup> *Loc. cit.* [nous soulignons].

<sup>227</sup> Géraldine Bozec, « L'Europe au tableau noir - Comment les instituteurs français enseignent-ils l'Union européenne aujourd'hui ? », *op. cit.*, p. 182.

La susceptibilité qu'engendre ce sujet, bien qu'elle soit une raison tout à fait valable, n'explique cependant pas le peu de place accordée à l'Union européenne, comparativement à celle de la Belgique et de la Wallonie. A Liège par exemple, non seulement les institutions sont abordées mais également les grandes lignes qui sont les étendards des différents partis politiques<sup>228</sup>. A Hotton également, par un jeu de rôle, les valeurs et positions idéologiques des partis sont présentées par le formateur, ce dernier mettant un point d'orgue à conserver sa neutralité et à ne pas dévoiler son obédience<sup>229</sup>.

La peur de parler politique est donc bien réelle mais n'est pas la cause la plus courante qui ressort des entretiens.

#### 6.4. Le manque de temps

En 2018, la durée de la formation à la citoyenneté a augmenté d'un minimum de 20 heures à un minimum de 60 heures. Précédemment, le timing dont disposait les professeurs était trop court et « en 20 heures c'est impossible d'apprendre la citoyenneté d'un pays et c'était plutôt, un cours ex cathedra où les gens venaient assister d'une manière hyper passive »<sup>230</sup>. Dès lors, la grande majorité des opérateurs enseignaient, même avant l'augmentation, plus de 20 heures<sup>231</sup>.

Suite à ce constat, la ministre de l'époque, madame Greoli, s'est alors attelée à dénicher le budget nécessaire à cette augmentation d'heures, et ce fut une réussite<sup>232</sup>. Le budget est donc le nerf de la guerre et la faible somme injectée dans le domaine est une des différences majeures par rapport à la Flandre. Comme le disent Adam et Jacobs, « la Flandre investit dans la définition d'un nous flamand »<sup>233</sup>, ce qui est moins le cas de la Wallonie, pour les raisons citées au chapitre 2 et notamment l'attachement moins important à la 'nation' wallonne. Ce sous-financement wallon est d'ailleurs pointé du doigt par monsieur Nagui, dont la différence de ratio vis-à-vis de la Flandre et de Bruxelles a une certaine tendance à le désoler<sup>234</sup>.

---

<sup>228</sup> Entretien avec Hee Jin Tenaerts et Muriel Gaul, *op. cit.*

<sup>229</sup> Entretien avec Jean-Luc Gosset, *op. cit.*

<sup>230</sup> Entretien exploratoire avec Farid Nagui, *op. cit.*

<sup>231</sup> Entretien avec Leila Zahour, *op. cit.*

<sup>232</sup> Entretien avec Alda Greoli, *op. cit.*

<sup>233</sup> Ilke Adam et Dirk Jacobs, « Divided on Immigration, Two Models for Integration. The Multilevel Governance of Immigration and Integration in Belgium », *op. cit.*, p. 81 [notre traduction].

<sup>234</sup> Entretien exploratoire avec Farid Nagui, *op. cit.*

Cette allocation jugée faible laisse peu de place pour imaginer une nouvelle augmentation des heures minimales. De plus, il ne faut pas perdre de vue qu'à côté des heures de citoyenneté, le migrant a également les heures de langue française, culminant à 400 heures. Augmenter encore le nombre d'heures poserait peut-être problème à certains migrants au travail, ceux-ci devant alors prendre congé pour effectuer leur parcours d'intégration<sup>235</sup>.

En bref, les professeurs se voient obligés de faire avec les moyens du bord, c'est-à-dire 60 heures. Il est aisé de comprendre qu'au vu de la quantité de matière qui est disponible sur le site du DISCRI, il soit compliqué d'en passer en revue l'entièreté. Grâce à la liberté assez large qui est laissée à chaque opérateur et formateur en son sein, les sujets sont donc choisis. Mais comment sont-ils choisis ? Principalement par rapport à la demande des migrants<sup>236</sup>, et donc cela dépend de chaque groupe. La philosophie étant celle de la discussion et non du cours ex cathedra, lorsqu'une conversation s'ouvre, le professeur la laisse se dérouler, dans la limite de ce qu'il estime intéressant pour le but du cours : l'intégration en Wallonie et en Belgique. Madame Vielvoye nous dit d'ailleurs : « Je trouve important de rebondir sur leurs questions, sur l'actualité [...]. Et donc une chose en amène une autre [...] je trouve qu'il n'y a pas un moyen d'établir un programme »<sup>237</sup>. Dès lors, des questions sont-elles posées sur l'Union européenne ? Hormis quelques exemples d'exceptions, notamment à Charleroi, la réponse est souvent négative. Monsieur Gosset s'exprime :

« I : Ça passe facilement mais il y a peu de questions par rapport à ça [l'Union européenne].

VV: Ah oui ça intéresse moins ?

I: Ils s'intéressent plus à la Belgique qui est leur pays d'accueil, qu'à l'Europe »<sup>238</sup>.

Bien que l'intérêt soit plus marqué pour la Belgique, ce n'est pas pour autant le thème le plus populaire. Le droit de vote ne leur procure pas de grandes sensations et pour la politique belge, « c'est pas le thème qui marche le mieux »<sup>239</sup>. Pourquoi délaisser ce sujet ? La raison est que ces personnes souhaitent davantage d'informations pratiques, d'où d'ailleurs le nombre de

---

<sup>235</sup> Entretien avec Jean-Luc Gosset, *op. cit.*

<sup>236</sup> Entretien avec Sylvie Kasamba, *op. cit.*

<sup>237</sup> Entretien avec Pascale Vielvoye, *op. cit.*

<sup>238</sup> Entretien avec Jean-Luc Gosset, *op. cit.*

<sup>239</sup> Entretien avec Hee Jin Tenaerts et Muriel Gaul, *op. cit.*

fiches DISCRI disponibles sur la protection sociale, le logement, l'accès à la justice. Comme le dit l'ancienne ministre madame Tillieux : « On peut avoir de grandes ambitions mais je crois que leur parler de l'Europe et de la libre circulation quand ils ont juste envie de dormir dans un lit sous un toit qui leur permet aussi d'avoir un job qui leur permet d'avoir un revenu ben voilà »<sup>240</sup>. Monsieur Gosset a le même raisonnement : les sujets qui intéressent sont ceux dont les migrants ont besoin dans l'immédiat dans leur vie courante, c'est-à-dire aller chez le médecin, aller à la gare<sup>241</sup>. Dans cette optique, l'explication du droit de vote ou du fonctionnement de la mutuelle est prématuré car ils font partie des couches supérieures de la pyramide, notre formateur faisant ainsi référence à la pyramide de Maslow<sup>242</sup>.

## 6.5. Une identité wallonne déjà compliquée à cerner

L'Union européenne a sous sa coupole un vaste territoire, hors, comme nous l'avons vu au chapitre 5, certaines habitudes ou cultures sont très locales. Arriver à délimiter une identité wallonne n'est déjà pas une tâche aisée, alors à l'échelle européenne...

Un exemple frappant se trouve sur le site du DISCRI, par rapport à l'espace culturel convergent en Wallonie et en Belgique. La fiche n°11 de ce module, présenté au chapitre 5, précise que les éléments énoncés étaient auparavant présentés comme étant seuls wallons. Ce sont les migrants qui ont demandé une présentation plus large des principes présents dans la Belgique de manière plus générale

« L'exercice est déjà ardu pour la Wallonie. Il l'est encore plus quand il s'agit de l'élargir aux communautés flamandes et germanophones. C'est pourquoi, nous invitons les formateurs et formatrices à indiquer uniquement ceux qui sont manifestement partagés par la grande majorité de la population belge car ils figurent dans la Constitution, des lois fondamentales, etc. Pour ce qui concerne, des éléments plus informels et/ou implicites... nous conseillons la plus grande prudence »<sup>243</sup>.

---

<sup>240</sup> Entretien avec Éliane Tillieux, *op. cit.*

<sup>241</sup> Entretien avec Jean-Luc Gosset, *op. cit.*

<sup>242</sup> La pyramide de Maslow a été imaginée par le psychologue Maslow durant les années 1940 et représente une hiérarchisation des différents besoins rencontrés par l'humain.

<sup>243</sup> « Pourquoi identifier les éléments de l'espace culturel convergent en Wallonie et en Belgique? – Difficultés rencontrées – Que faire en cas de doute? – Module 1 – Fiche n°11 », *Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie*, juillet 2015, p. 2, disponible à l'adresse suivante : <https://discri.be/wp-content/uploads/MODULE-1-DU-MANUEL-FICHE->

De la prudence, et effectivement, c'est ce qui nous revient du terrain, à fortiori si on veut étendre le concept d'identité à l'Union européenne. Les migrants qui arrivent en Belgique ont souvent traversé toute l'Europe et vécu des situations difficiles dans d'autres pays membres. Il est dès lors compliqué de leur présenter certains sujets comme étant communs à l'ensemble de l'Union, comme le relate madame Kasamba :

« Ils disent qu'on a été en Autriche, ils vous expliquent les maltraitances qu'ils ont vécues, parfois il y a même des larmes qui coulent. Alors ils disent que moi je suis arrivé ici en Belgique, pour moi la Belgique c'est un paradis. Alors est-ce que moi je vais aller dire que les valeurs européennes c'est le respect, non ! C'est ça qu'il faut beaucoup nuancer »<sup>244</sup>.

Madame Greoli tient des propos similaires en ne voulant pas vendre un rêve inatteignable aux primo-arrivants : « je ne veux pas non plus au travers du parcours d'intégration que des illusions soient données à des gens qui généralement ont déjà vécu des choses particulièrement difficiles, pénibles »<sup>245</sup>.

A côté de cette prudence due aux expériences des uns et des autres, il ne faut pas oublier que le niveau de pouvoir organisateur est le niveau wallon, s'appuyant sur les Centres régionaux d'Intégration<sup>246</sup>. Sachant que les États utilisent en général la compétence de l'intégration pour favoriser leur identité nationale<sup>247</sup>, et l'organisation étant ici très locale, cela pourrait entraîner une dynamique dans laquelle la vision de l'identité est d'autant plus restreinte.

## 6.6. Des valeurs européennes présentées comme belges

La complexité de présenter des valeurs comme européennes vue dans le sous-chapitre précédent, nous amène à celui-ci. Évidemment, des valeurs de société sont expliquées dans le parcours, mais celles-ci sont en fait étiquetées belges. Les concepts de respect des droits de l'homme, de démocratie, d'égalité, de justice, de tolérance sont systématiquement abordés par les formateurs, si pas dans un module spécifique, comme empreinte du programme. Tous ces

---

[CONTENU-INFORMATIF-POURQUOI-IDENTIFIER-ÉLÉMENTS-ESPACE-CULTUREL-CONVERGENT-Juillet-2015.pdf](#).

<sup>244</sup> Entretien avec Sylvie Kasamba, *op. cit.*

<sup>245</sup> Entretien avec Alda Greoli, *op. cit.*

<sup>246</sup> Ilke Adam, *Les entités fédérées belges et l'intégration des immigrés*, *op. cit.*, p. 53.

<sup>247</sup> Ricard Zapata-Barrero et Fiona Barker, « Multilevel Governance of Immigration in Multinational States: "Who Governs?" Reconsidered » , *op. cit.*, p. 29.

thèmes font également partie de l'article 2 du Traité sur l'Union européenne, et sont donc partagés au-delà des frontières nationales. Et pourtant, c'est l'écusson belge qui leur est apposé.

Prenons l'exemple de la valeur d'égalité et voyons comment elle est présentée par une des formatrices rencontrées : « on en a déjà beaucoup parlé que ici *en Belgique* qu'on soit noir, blanc, homme, femme, etc on a tous les mêmes chances à la base »<sup>248</sup>. Ce concept est pourtant bien un concept partagé par une population plus large que la Belgique seule et est repris dans le Traité dont découlent toutes les politiques européennes, mais dans les faits, il est rattaché à l'État nation.

Cela peut s'expliquer par deux choses. La première, il est difficile, au sein même de l'Union européenne de distinguer ce qui nous rassemble. C'est seulement une fois les frontières extérieures passées que l'identité commune se matérialise<sup>249</sup>. La deuxième, est que ces grandes valeurs universelles sont davantage occidentales qu'européennes. Par cela, elles déforcent finalement l'identité européenne en la vidant de sa substance, ces valeurs n'étant pas vues comme spécifiques à l'Union européenne, mais à l'ensemble des peuples de l'Ouest<sup>250</sup>.

La conclusion reste que le premier réflexe de la plupart des citoyens, est de s'identifier à l'État nation qui les a vus naître plus qu'à une identité supranationale qui apparaît comme fort lointaine. Cela fait l'objet de notre prochaine section.

## 6.7. Une Europe trop floue et lointaine

Communes, provinces, régions et communautés, État fédéral, Union européenne. Elle est donc le cinquième niveau de pouvoir régulant un habitant belge. Connaissant la logique étatique, celle qui ne met pas toujours l'Europe en avant à sa juste valeur et a la fâcheuse tendance à s'approprier ses réussites, il est clair que si l'Union n'est pas présente d'elle-même sur le terrain, on risque de l'oublier. Dans le cas de l'intégration, on l'a vu, des fonds sont mis à disposition par l'Europe mais n'affichent pas toujours suffisamment leur origine. C'est ce que le directeur du Centre régional de Verviers nous relate. Les fonds comptent en fait sur les opérateurs pour expliquer leurs actions, mais lui ne se sent pas habilité à présenter la plus-value européenne.

---

<sup>248</sup> Entretien avec Cécile Schrauwen, *op. cit.* [nous soulignons].

<sup>249</sup> Sabine Strauss, « Le sentiment de l'identité européenne », *op. cit.*, p. 355.

<sup>250</sup> Gerard Delanty, « Models of European identity: Reconciling universalism and Particularism », *op. cit.*, p. 347.

Monsieur Nagui pointe un « déficit de communication des autorités européennes »<sup>251</sup>. Alors certes, il n'est peut-être pas faisable d'envoyer un agent européen pour présenter les projets au sein de chaque opérateur, quand on sait qu'il y en a 200 rien qu'en Wallonie, mais une condition à l'octroi des subventions pourrait être, comme le propose monsieur Nagui, un exposé du projet subventionné<sup>252</sup>. Les opérateurs se verraient alors obligés afin de rentrer dans les conditions d'octroi de subsides, de présenter aux primo-arrivants le niveau de pouvoir qui rend certains projets possibles.

Il en est de même de certaines dispositions européennes qui bien qu'ayant un effet direct, sont transposées directement dans la loi du pays. On ne sait donc pas que cela vient du niveau supérieur et que l'Europe influe sur la vie quotidienne et de ce fait, « ils ont l'impression que l'Europe en fait, c'est loin »<sup>253</sup>. Même son de cloche du côté de Liège : « Oui, *on peut vivre ici en ignorant même l'influence de l'Europe* sur notre vie quotidienne. Donc pour eux c'est pas une priorité c'est sûr »<sup>254</sup>. L'Europe doit donc développer ses actions concrètes afin de toucher directement sa population, c'est d'ailleurs une des cinq propositions de Sabine Strauss pour développer la conscience européenne<sup>255</sup>.

Lointaine donc, mais aussi floue. Floue pour deux raisons. La première car c'est un niveau de pouvoir complexe, regroupant diverses institutions et rajoutant à la complexité belge<sup>256</sup>.

La seconde car elle peine parfois à avancer de manière homogène. Les cadres européens amenant à des standards dans les pays ne sont pas appliqués similairement. Les interviewés prennent l'exemple de la crise sanitaire du COVID-19 qui a amené à des divergences notables<sup>257</sup>. L'autre reproche est la gestion de la migration par le règlement Dublin « mais clairement oui, changer Dublin. Dire qu'il y ait un plan de répartition des migrants, [...] et d'avoir dans ce plan de répartition, une cohérence claire qui serait de l'intégration dans le marché du travail avec notamment des indicateurs clairs pour les pays »<sup>258</sup>.

Le manque de clarté européenne lui porterait donc préjudice.

---

<sup>251</sup> Entretien exploratoire avec Farid Nagui, *op. cit.*

<sup>252</sup> *Loc. cit.*

<sup>253</sup> Entretien avec Pascale Vielvoye, *op. cit.*

<sup>254</sup> Entretien avec Hee Jin Tenaerts et Muriel Gaul, *op. cit.* [nous soulignons].

<sup>255</sup> Sabine Strauss, « Le sentiment de l'identité européenne », *op. cit.*, p. 361.

<sup>256</sup> Entretien avec Sylvie Kasamba, *op. cit.*

<sup>257</sup> Entretien avec Pascale Vielvoye, *op. cit.*

<sup>258</sup> Entretien exploratoire avec Farid Nagui, *op. cit.*

## 6.8. Aucune évaluation de la vision européenne

En mai 2019 est publié le premier rapport d'évaluation du parcours d'intégration. Pour être précis, une évaluation quantitative avait déjà été effectuée en 2017, mais celle-ci est qualitative<sup>259</sup>. Cette évaluation venait d'une demande faite à l'IWEPS par la ministre de l'Intégration Sociale de l'époque, madame Greoli ainsi que le ministre de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet. Ce sont deux centres de recherche de l'Université de Liège, le CEDEM et le Spiral qui menèrent cette évaluation. Elle fut entamée en 2018 et ne prit pas en compte les changements amenés par le décret de 2018, c'est-à-dire surtout, le passage à un minimum de 60 heures pour la formation à la citoyenneté en ce qui nous concerne<sup>260</sup>.

La première remarque à faire au sujet de cette évaluation est son terrain de collecte qui s'est concentré sur trois territoires : Liège, Charleroi et Luxembourg<sup>261</sup>. Ces choix sont identiques à ceux pris dans le cadre de nos interviews et nous confortent ainsi dans l'opportunité, pour une étude, qu'amènent les divergences entre ces spécificités locales.

La deuxième est que, normalement, des évaluations doivent être conduites tous les deux ans mais celles-ci ne l'ont pas été. Un suivi qualitatif n'est pas non plus opéré<sup>262</sup>, ce qui fait que, de manière générale, le contenu du programme n'est pas remis en cause.

Tout ce que l'on sait à propos du contenu, c'est qu'il est opportun car il permet de comprendre les us et coutumes wallons et ainsi aide les primo-arrivants lors de potentiels chocs culturels qu'ils connaîtraient<sup>263</sup>. La « connaissance de l'environnement local »<sup>264</sup> serait bénéfique à l'intégration, notamment par les normes et valeurs transmises. Nous voyons donc que cela s'arrête au local, et que des niveaux supérieurs, le niveau européen ici, ne sont pas pris en compte dans l'évaluation.

Lorsque la question a été posée à madame Greoli lors de notre interview, celle-ci a directement exprimé son intérêt à l'idée de placer comme critère d'une prochaine évaluation, les acquis et

---

<sup>259</sup> Entretien avec Leila Zahour, *op. cit.*

<sup>260</sup> L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, « Rapport de recherche - Évaluation du parcours d'intégration et du dispositif ISP dédiés aux primo-arrivants en Wallonie », mai 2019, p. 6.

<sup>261</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>262</sup> L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, « Rapport de recherche - Évaluation du parcours d'intégration et du dispositif ISP dédiés aux primo-arrivants en Wallonie », *op. cit.*, p. 46.

<sup>263</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>264</sup> *Ibid.*, p. 86.

focus internationaux et européens faits durant le parcours. Cette dimension, avoue-t-elle, lui avait échappé mais cette question lui « semble [...] particulièrement pertinente »<sup>265</sup>. Madame Greoli proposera d'ailleurs à la ministre en charge de la matière actuellement, madame Morreale, d'intégrer le critère européen lors de la prochaine évaluation... affaire à suivre.

## 6.9. Finalement, une identité est-elle inculquée ?

Indéniablement, l'Union européenne est moins présente que l'État fédéral ou encore que la Région wallonne dans le contenu présenté aux primo-arrivants au sein du parcours d'intégration. Inévitablement également une certaine identité est automatiquement transmise par l'éducation, l'exposition aux symboles et aux valeurs. Cependant, la volonté du parcours est-elle dans les faits, comme le théorise Adam, d'être assimilationniste<sup>266</sup> ? Le parcours a-t-il pour vocation de gommer les différences entre les primo-arrivants et la Belgique ? Souhaite-t-on leur conformité à la société d'accueil<sup>267</sup> ? Suite aux entretiens menés, la réponse paraît être négative, et ce, quel que soit le niveau de la personne interviewée : de formateur à ministre, en passant par membre de l'administration ou directeur de centre, tous se détachent de cette vision assimilationniste. La perspective qu'ils mettent en avant est celle présentée comme intermédiaire d'interculturalité<sup>268</sup>. Les bases de l'interculturalité sont « l'interaction sociale, l'échange et le respect »<sup>269</sup>. Cette compréhension mutuelle aurait été la volonté de la ministre de l'Action Sociale en 2014, « c'est pas du bourrage de crâne »<sup>270</sup> affirme-t-elle. Le but n'est pas l'assimilation mais une prise de conscience du monde qui les entoure. Avis partagé par madame Greoli : « Quand j'étais chef de cabinet, Maxime Prévot le souhaitait comme ça et j'ai poursuivi cette action-là comme ministre, j'ai souhaité que la dynamique soit une dynamique d'interculturalité »<sup>271</sup>. Cette vision politique est pour certains effectivement celle de l'interculturalité<sup>272</sup>, mais tous les acteurs ne sont pas aussi confiants et peuvent mettre en doute la dynamique prônée par la Région wallonne :

---

<sup>265</sup> Entretien avec Alda Greoli, *op. cit.*

<sup>266</sup> Ilke Adam, *Les entités fédérées belges et l'intégration des immigrés*, *op. cit.*

<sup>267</sup> « Petit glossaire en mouvement », *VST - Vie sociale et traitements*, vol. 87, n° 3, 2005, p. 55.

<sup>268</sup> Entretien exploratoire avec Farid Nagui, *op. cit.*

<sup>269</sup> « Petit glossaire en mouvement », *op. cit.*, p. 41.

<sup>270</sup> Entretien avec Éliane Tillieux, *op. cit.*

<sup>271</sup> Entretien avec Alda Greoli, *op. cit.*

<sup>272</sup> Entretien avec Hee Jin Tenaerts et Muriel Gaul, *op. cit.*

« Je pense que le but, en tous cas dans la tête des politiques, c'était vraiment de faire un cours d'intégration. C'est-à-dire, un peu comme ça, côté flamand etc. Vraiment, leur dire, en Belgique, tu dois faire comme ci, tu dois faire comme ça, tu dois pas faire ceci, tu ne dois pas faire cela »<sup>273</sup>.

Si d'aucuns sont sceptiques sur la dynamique préconisée par les politiques, tous les formateurs sont unanimes pour dire que leur attitude en cours cherche l'interculturalité. Voici un exemple concret à Hotton, où on explique « comment ils peuvent trouver un compromis pour se sentir bien dans les manières, la manière dont les choses fonctionnent ici. C'est plus un débat qu'une information descendante »<sup>274</sup>. A Charleroi<sup>275</sup> et Liège<sup>276</sup>, même rengaine : les formateurs expliquent et présentent l'information mais ne souhaitent pas imposer aux migrants la manière avec laquelle ils doivent se comporter. Le but final n'étant pas de faire changer radicalement d'avis les migrants sur certains sujets mais qu'ils acceptent la manière belgo-wallonne de penser<sup>277</sup>. Le sentiment qui ressort des rencontres avec les formateurs est le détachement total avec ce qui se fait en Flandre. Le nord est perçu comme voulant transformer les primo-arrivants en « bon citoyen flamand »<sup>278</sup> alors que le sud serait beaucoup plus à l'écoute du vécu, du ressenti des migrants, partant du postulat qu'« on devrait peut-être aussi nous autres s'inspirer »<sup>279</sup> de ce qui se fait ailleurs.

On le voit, la supposée dynamique d'assimilation qui est celle avec laquelle les chercheurs définissent le parcours d'intégration en Région wallonne, n'est pas celle qui est d'application sur le terrain, et n'est pas non plus celle prônée par les ministres en charge de la compétence entre 2014 et 2018. Cette conclusion nous amène à dire que si effectivement l'éducation amène de facto une identité aux personnes qui suivent les cours, la volonté n'est pas de transformer ces personnes pour les faire entrer dans le moule du pays d'accueil. Cela pourrait donc expliquer en partie le fait que, certes l'Europe et donc l'identité européenne ont une place moindre. Mais la Wallonie et la Belgique, bien que plus présentes, ne sont pas non plus enseignées de manière à inculquer une identité telle une puce qui serait apposée sur chaque nouvel arrivant.

---

<sup>273</sup> Entretien avec Pascale Vielvoye, *op. cit.*

<sup>274</sup> Entretien avec Jean-Luc Gosset, *op. cit.*

<sup>275</sup> Entretien avec Sylvie Kasamba, *op. cit.*

<sup>276</sup> Entretien avec Cécile Schrauwen, *op. cit.*

<sup>277</sup> Entretien avec Hee Jin Tenaerts et Muriel Gaul, *op. cit.*

<sup>278</sup> Entretien avec Pascale Vielvoye, *op. cit.*

<sup>279</sup> Entretien avec Jean-Luc Gosset, *op. cit.*

## 7. Conclusion

A l'aune des investigations effectuées et avant de formuler une réponse à la question de recherche qui nous anime, il est important de souligner la mesure avec laquelle nos résultats sont généralisables. Les recherches se sont concentrées sur trois provinces, celle du Hainaut, de Liège et du Luxembourg. Les formateurs de quatre centres furent interviewés, ces centres possédant tous des caractéristiques différentes en termes de quantité et de profil du public touché. Il apparaît dès lors que cette diversité dans les cas étudiés permet, en cas de résultats semblables, une généralisation à l'ensemble de la Wallonie, spéculant sur le fait que les opérateurs locaux non visités peuvent se rattacher au profil des cas choisis. La prudence reste évidemment de mise. Nous sommes conscients qu'une étude approfondie, élargie à l'ensemble des formateurs enseignant en Région wallonne permettrait un socle davantage solide à la formulation de conclusions. Un projet de ce type n'étant pas possible en termes de temps et de moyens dans le cadre d'un mémoire, nous espérons vivement qu'un scientifique s'emparera un jour de cette thématique afin de poursuivre plus en avant nos recherches.

Ces précisions étant faites, qu'en est-il des résultats de notre recherche ayant comme point de départ : « Les différents thèmes abordés lors de la formation à la citoyenneté du parcours d'intégration en Wallonie amènent-ils à la transmission d'une identité européenne aux primo-arrivants ? ».

Malgré les divergences de contenu abordé en cours vu l'importante liberté donnée à chaque formateur, les conclusions sont similaires : l'Europe est peu présente.

L'identité civique qui est promue, c'est-à-dire le rattachement à un corps politique, est peu européenne. Bien que les institutions européennes ainsi que certains droits conférés par la citoyenneté européenne aux individus soient mentionnés, ce n'est rien comparé à la proportion qui est donnée à la Belgique. Ou devrions-nous dire, la Belgique et la Wallonie. Car si le cœur des formateurs balance, c'est entre ces deux niveaux de pouvoir. L'identité culturelle, celle qui adjoint les valeurs, les manières de vivre d'un groupe à un individu est, elle, pour ainsi dire tout sauf européenne. En effet, quand bien même certaines valeurs européennes sont transmises, celles-ci ne sont pas présentées comme telles, mais comme belges. Au niveau culturel, la particularité est également l'influence importante des coutumes locales, qui morcellent encore plus qu'elles n'universalisent l'identité transmise.

Avant de présenter certaines solutions aux raisons de ce manque d'identité européenne, il faut remarquer que la vision wallonne de l'intégration ne pousse pas dans les faits à inculquer une identité. La comparaison est à plusieurs reprises faite avec la Flandre qui, avec une vision davantage assimilationniste, comme le présente Adams<sup>280</sup>, serait plus à même de défendre une identité, flamande dans leur cas. Ce cadrage mou<sup>281</sup> en Wallonie peut donc expliquer pourquoi les notions sont présentées comme informationnelles et non convaincantes. Cela dit, cela n'empêche que l'Union européenne et ce qu'elle représente pourraient être davantage vus au cours, d'autant que nous savons que les régions ou États ne doivent pas être craintifs d'une autre identité, l'adjonction d'une identité n'effaçant pas un attachement antérieur à une autre institution.

Différentes stratégies peuvent être envisagées pour mieux intégrer l'Union européenne. La première étape serait d'examiner le contenu européen transmis lors des évaluations prévues du parcours d'intégration. L'idée ayant été soumise à l'ancienne ministre Greoli, peut-être cela sera-t-il mis en place lors du prochain rapport.

Suite à cela, une solution au niveau micro, du parcours, serait de préparer les formateurs plus en profondeur à cette thématique, afin qu'ils soient à même d'en parler et n'évitent dès lors pas le sujet.

Nous restons persuadés qu'éduquer les migrants, venant de pays tiers, à l'Europe, est une chose indispensable dont les bienfaits ne sont peut-être même pas encore imaginés. Main dans la main avec une politique migratoire concertée au niveau européen, imaginez les prodiges d'une population arrivante qui vivrait l'Europe. Leurs esprits européens seraient les enfants de la vision engagée de l'Union européenne, à l'instar des bébés Erasmus qui sont les enfants d'une de ses politiques.

Pour le reste c'est un travail de fond, au niveau macro, qui est indispensable. En effet, le formateur, avant d'avoir cette étiquette, est avant tout un citoyen lambda. Le peu d'intérêt qui est porté à l'Europe reflète finalement la pensée du plus grand nombre. L'Europe doit agir pour provoquer l'intérêt de la population à son égard, en posant davantage d'actions concrètes, en étant sur le terrain au niveau local, afin de faire briller ses douze étoiles dans les yeux de ses citoyens.

---

<sup>280</sup> Ilke Adam, *Les entités fédérées belges et l'intégration des immigrés*, op. cit., p. 149.

<sup>281</sup> *Ibid.*, p. 147.

Cela est d'importance, non seulement à l'échelle du parcours, mais aussi à un niveau plus global, car la longévité du projet européen dépend de notre foi en lui. La nôtre à nous, européen depuis plusieurs générations, à nous, nouveaux européens, à nous, européens en devenir.

## 8. Bibliographie

### Articles scientifiques

- o Anne-Marie Drouin-Hans, « Identité », *Le Telemaque*, vol. 29, n° 1, 2006, pp. 17–26.
- o Céline Teney, Laurie Hanquinet et Katharina Bürkin, « Feeling European: an exploration of ethnic disparities among immigrants », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 42, n° 13, 2016, pp. 2182–2204.
- o Corinne Torrekens, Fatima Zibouh, Marco Martiniello et Andrea Rea, « De l’européanisation à la régionalisation des politiques d’intégration des personnes issues de l’immigration : le cas de la Wallonie », *Migrations Societe*, vol. 151, n° 1, 2014, pp. 13–38.
- o Debora Hinderliter Ortloff, « Becoming European: A Framing Analysis of Three Countries’ Civics Education Curricula », *European Education*, vol. 37, n° 4, 2005, pp. 35–49.
- o Delphine de Jonghe et Marie Doutrepoint, « Obtention de la nationalité et volonté d’intégration », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2152-2153, n° 27, 2012, pp. 1–76.
- o Dimitri Deflandre, Frédéric Heselmans, Patrick Italiano et Marc Jacquemain, « Sentiments identitaires : le cœur des Wallons balance », *Politique: Revue Belge d’Analyse et de Débat*, vol. 40, 2005, pp. 1–14.
- o Florence Delmotte, « La légitimité de l’Union européenne, une affaire de bons sentiments ? Réflexions sur l’appartenance à la communauté politique », *De Boeck Supérieur Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 15, n° 4, 2008, pp. 541–554.
- o Géraldine Bozec, « L’Europe au tableau noir - Comment les instituteurs français enseignent-ils l’Union européenne aujourd’hui ? », *L’Harmattan - « Politique européenne »*, n° 30, 2010, pp. 153–186.
- o Gerard Delanty, « Models of European identity: Reconciling universalism and Particularism », *Perspectives on European Politics and Society*, vol. 3, n° 3, 2002, pp. 345–359.
- o Gerard Delanty, « What does it mean to be a “European”? », *Innovation: The European Journal of Social Science Research*, vol. 18, n° 1, 2005, pp. 11–22.

- o Ilke Adam et Marco Martiniello, « Divergences et convergences des politiques d'intégration dans la Belgique multinationale. Le cas des parcours d'intégration pour les immigrés », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, n° 2, 2013, pp. 77–93.
- o Juan Díez Medrano et Paula Gutiérrez, « Nested identities: national and European identity in Spain », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 24, n° 5, 2001, pp. 753–778.
- o Jutta Höhne, « Language integration of labour migrants in Austria, Belgium, France, Germany, the Netherlands and Sweden from a historical perspective », *Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung*, 2013, 21 p.
- o Laura C. Engel et Debora Hinderliter Ortloff, « From the local to the supranational: curriculum reform and the production of the ideal citizen in two federal systems, Germany and Spain », *Journal of Curriculum Studies*, vol. 41, n° 2, 2009, pp. 179–198.
- o Lauren M. McLaren, « Public Support for the European Union: Cost/Benefit Analysis or Perceived Cultural Threat? », *Journal of Politics*, vol. 64, n° 2, 2002, pp. 551–566.
- o Liesbet Hooghe et Gary Marks, « Integration Calculation, Community and Cues: Public Opinion on European », *European Union Politics*, vol. 6, 2005, pp. 419-443.
- o Marco Martiniello, « Philosophies de l'intégration en Belgique », *Hommes & Migrations*, vol. 1193, n° 1, 1995, pp. 24–29.
- o Michael Bruter, « On what citizens mean by feeling “European”: Perceptions of news, symbols and borderless-ness », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2003, pp. 1-37.
- o Michael Bruter, « Winning Hearts and Minds for Europe: The Impact of News and Symbols on Civic and Cultural European Identity », *Comparative Political Studies*, vol. 36, n° 10, 2003, pp. 1148–1179.
- o Michel Catala, « La Communauté à la recherche de son identité », *Relations internationales*, vol. 140, n° 4, 2009, pp. 83–101.
- o Neil Fligstein, Alina Polyakova et Wayne Sandholtz, « European Integration, Nationalism and European Identity », *JCMS: Journal of Common Market Studies*, vol. 50, 2012, pp. 106-122.
- o Patrick Italiano et Marc Jacquemain, « 25 ans après, les Wallons sont-ils toujours belges ? », *Presses universitaires de Louvain*, 2014, pp. 1-28.
- o Pierre Blaise et Albert Martens, « Des immigrés à intégrer », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1358-1359, n° 13, 1992, pp. 1–72.

- o Ronald Inglehart, « Long Term Trends in Mass Support for European Unification », *Government and Opposition*, vol. 12, n° 2, 1977, pp. 150–177.
- o Sarah Ganty et Pauline Delgrange, « Heurs et malheurs des parcours d'accueil et d'intégration des étrangers en Belgique », *Revue du droit des étrangers*, n° 185, 2015, pp. 511–528.
- o Sophie Duchesne, « L'identité européenne, entre science politique et science fiction », *Politique européenne*, vol. 30, n° 1, 2010, pp. 7–16.
- o Thomas Risse, « Neofunctionalism, European identity, and the puzzles of European integration », *Journal of European Public Policy*, vol. 12, n° 2, 2005, pp. 291–309.
- o Tim Reeskens et Marc Hooghe, « Beyond the civic–ethnic dichotomy: investigating the structure of citizenship concepts across thirty-three countries », *Nations and Nationalism*, vol. 16, n° 4, 2010, pp. 579–597.

## Ouvrages ou chapitres d'ouvrages

- o Constantin A. Stephanou, « L'identité européenne et les identités nationales », dans Gérard-François Dumont, *Les racines de l'identité européenne*, Paris, Economica, 1999, pp. 252-259.
- o Dario Castiglione, « Political identity in a community of strangers », dans Jeffrey T. Checkel et Peter J. Katzenstein, *European Identity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, pp. 29-51.
- o Donatella Della Porta et Michael Keating, « How many approaches in the social sciences? An epistemological introduction », dans Donatella Della Porta et Michael Keating (Eds.), *Approaches and Methodologies in the Social Sciences: A Pluralist Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, pp. 19-39.
- o Emanuele Castano, « European Identity: A Social-Psychological Perspective », dans Richard K. Herrmann, Thomas Risse et Marilyn B. Brewer, *Transnational Identities: Becoming European in the EU*, New-York, Rowman & Littlefield Publishers, 2004, pp. 40–58.
- o Frank R. Pfetsch, « La problématique de l'identité européenne », dans Gérard-François Dumont, *Les racines de l'identité européenne*, Paris, Economica, 1999, pp. 260-280.
- o Geoffrey Grandjean, *Guide de la rédaction du mémoire*, Université de Liège, Département de Science Politique, 2014, 120 p.

- o Ilke Adam et Dirk Jacobs, « Divided on Immigration, Two Models for Integration. The Multilevel Governance of Immigration and Integration in Belgium », dans Eve Hepburn et Ricard Zapata-Barrero (Eds.), *The Politics of Immigration in Multi-Level States: Governance and Political Parties*, Londres, Palgrave Macmillan UK, 2014, pp. 65–85.
- o Ilke Adam, « Une approche différenciée de la diversité. Les politiques d'intégration des personnes issues de l'immigration en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles (1980-2006) », dans Julie Ringelheim (Ed.), *Le droit et la diversité culturelle*, Louvain-la-Neuve, 2011, pp. 251–300.
- o Ilke Adam, *Les entités fédérées belges et l'intégration des immigrés*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2013, 202 p.
- o Louis-Jacques Dorais, « La construction de l'identité », dans Denise Deshaies et Diane Vincent (Dir.), *Discours et constructions identitaires*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, pp. 1–11.
- o Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy, *Manuel de recherche en sciences sociales - 4e édition*, Paris, Dunod, 2011, 273 p.
- o Michael Bruter, « Civic and Cultural Components of a European Identity A Pilot Model of Measurement of Citizens Levels of European Identity », dans Richard K. Herrmann, Thomas Risse et Marilyn B. Brewer, *Transnational Identities: Becoming European in the EU*, New-York, Rowman & Littlefield Publishers, 2004, pp. 186–213.
- o Michael Bruter, *Citizens of Europe?: The Emergence of a Mass European Identity*, Londres, Palgrave Macmillan, 2005, 234 p.
- o Ricard Zapata-Barrero et Fiona Barker, « Multilevel Governance of Immigration in Multinational States: “Who Governs?” Reconsidered » , dans Eve Hepburn et Ricard Zapata-Barrero (Eds.), *The Politics of Immigration in Multi-Level States: Governance and Political Parties*, Londres, Palgrave Macmillan UK, 2014, pp. 19–40.
- o Sabine Strauss, « Le sentiment de l'identité européenne », dans Gérard-François Dumont, *Les racines de l'identité européenne*, Paris, Economica, 1999, pp. 355-361.
- o Sophie Duchesne et André-Paul Frogner, « Is there a European Identity? », dans Oskar Niedermayer et Richard Sinnott (Eds.), *Public Opinion and Internationalized Governance*, Oxford, Oxford University Press, 1995, pp. 193–226.
- o Theresa Kuhn, *Experiencing European Integration: Transnational Lives and European Identity*, Oxford, Oxford University Press, 2015, 248 p.
- o Thomas Risse, *A Community of Europeans?: Transnational Identities and Public Spheres*, Cornell University Press, Ithaca, 2011, 287 p.

## Législation

- o Code wallon de l'action sociale et de la santé - Partie décrétable (M. B. du 21 décembre 2011).
- o Traité sur l'Union européenne (version consolidée), *Journal officiel de l'Union européenne*, 26 octobre 2012.
- o Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (version consolidée), *Journal officiel de l'Union européenne*, 26 octobre 2012.
- o Loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles (M. B. du 15 août 1980).
- o Décret wallon du 4 juillet 1996 relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (M. B. du 03 septembre 1996).
- o Décret wallon du 27 mars 2014 remplaçant le livre II du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (M. B. du 26 avril 2014).
- o Décret wallon du 23 février 2015 - Circulaire sur le parcours d'accueil des primo-arrivants (M. B. du 13 mars 2015).
- o Décret wallon du 28 avril 2016 modifiant le Livre II du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (M. B. du 09 mai 2016).
- o Décret wallon du 08 novembre 2018 - Circulaire relative au parcours d'intégration (M. B. du 22 mars 2019).
- o Décret wallon du 08 novembre 2018 modifiant le livre II de la deuxième partie du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (M. B. du 17 décembre 2018).

## Documents des institutions européennes

- o Commission européenne, « Plan d'action pour l'intégration des ressortissants de pays tiers », *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions*, Strasbourg, COM (2016) 377 final, 7 juin 2016, 25 p.
- o Commission européenne, « Programme de travail de la Commission pour 2020 - Une Union plus ambitieuse », *Communication de la Commission au Parlement européen, au*

*Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions, Bruxelles, COM(2020) 37 final, janvier 2020, 12 p.*

- o Conseil de l'Union européenne, « Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres relatives à l'intégration des ressortissants de pays tiers se trouvant en séjour régulier dans l'Union européenne », *Conclusions du Conseil*, Bruxelles, 15312/16, 9 décembre 2016, 8 p.
- o Le Comité européen des Régions, « Avis du Comité européen des régions — Plan d'action pour l'intégration des ressortissants de pays tiers », *Recommandations politiques*, Bruxelles, 185/08, 08 décembre 2016, pp. 55-61.

## Documents parlementaires

- o Parlement wallon, 2011, « Proposition de décret instituant un parcours d'intégration », déposée par M. Borsus, Mme Bertouille, MM. Dodrimont, Jamar et Mme Pary-Mille, *Documents parlementaires wallons*, 405-1, 27 juin 2011.
- o Parlement wallon, 2012, « Proposition de décret instituant un parcours d'accueil et d'intégration civique », déposée par M. Borsus, Mmes Reuter, Bertouille et M. Dodrimont, *Documents parlementaires wallons*, 620-1, 8 juin 2012.

## Déclarations et projets de déclarations

- o « Déclaration sur l'identité européenne », *Bulletin des Communautés européennes*, Copenhague, 14 décembre 1973, pp. 127–130.
- o Gouvernement wallon, « Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire », *Projet de Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014 - 2009*, 200 p.

## Supports du DISCRI

- o « Bienvenue en Wallonie », *Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie*, disponible à l'adresse suivante : <https://discri.be/dispositifs-formatifs-et-formations-du-discri/bibliotheque-aoc/>.
- o « Drapeaux et emblèmes de l'État fédéral, des Régions et des Communautés – Module 2 – Fiche 11 », *Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux*

*d'Intégration de Wallonie*, août 2012, 1 p., disponible à l'adresse suivante : [https://discr.be/wp-content/uploads/TOMEII\\_module02\\_06\\_SCS-fiche11.pdf](https://discr.be/wp-content/uploads/TOMEII_module02_06_SCS-fiche11.pdf).

- o « Extraits de « Éloge de la différence. La génétique et les hommes » - Module 1 – Fiche 1 », *Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie*, août 2012, 10 p., disponible à l'adresse suivante : <https://discr.be/wp-content/uploads/MODULE-1-FICHE-LECTURE-N°1-ÉLOGE-DE-LA-DIFFÉRENCE.pdf>.
- o « Historique de l'immigration en Belgique – Synthèse », *Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie*, 2014, 10 p., disponible à l'adresse suivante : <https://discr.be/wp-content/uploads/03-Histoire-de-limmigration.pdf>.
- o « L'espace culturel convergent – élément théorique – fiche n°3 », *Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie*, juillet 2019, 5 p., disponible à l'adresse suivante : <https://discr.be/wp-content/uploads/fiche-eltheorique-espaceculturelconvergent.pdf>.
- o « Participer à la vie politique en tant que personne étrangère », *Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie*, février 2013, 1 p., disponible à l'adresse suivante : <https://discr.be/wp-content/uploads/FICHE-CONTENU-INFORMATIF-ET-EXPLICATIF-N°8-PARTICIPER-À-LA-VIE-POLITIQUE-EN-TANT-QUE-PERSONNE-ÉTRANGÈRE.pdf>.
- o « Pourquoi identifier les éléments de l'espace culturel convergent en Wallonie et en Belgique? – Difficultés rencontrées – Que faire en cas de doute ? – Module 1 – Fiche n°11 », *Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie*, juillet 2015, 2 p., disponible à l'adresse suivante : <https://discr.be/wp-content/uploads/MODULE-1-DU-MANUEL-FICHE-CONTENU-INFORMATIF-POURQUOI-IDENTIFIER-ÉLÉMENTS-ESPACE-CULTUREL-CONVERGENT-Juillet-2015.pdf>.
- o « Regards croisés sur le concept de citoyenneté », *Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie*, 15 p., disponible à l'adresse suivante : <https://discr.be/wp-content/uploads/Regards-croisés-sur-le-concept-de-citoyenneté.pdf>.

## Sources internet

- o « Asylum, Migration and Integration Fund (AMIF) », *Migration and Home Affairs - European Commission*, disponible à l'adresse suivante: <https://ec.europa.eu/home-affairs/> (consultée le 30 mai 2020).
- o « European Integration Network », *European Commission - European Web Site on Integration*, disponible à l'adresse suivante: <https://ec.europa.eu/migrant-integration/> (consultée le 30 mai 2020).
- o « Fonds européen d'intégration (FEI) », *SPP Intégration Sociale*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.mi-is.be/fr/fonds-europeen-dintegration-fei> (consultée le 30 mai 2020).
- o « Missions et vision », *Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie*, disponible à l'adresse suivante : <https://discr.be/mission-et-vision/> (consultée le 15 juillet 2020).
- o « Parcours d'intégration en Wallonie », *parcoursintegration.be*, disponible à l'adresse suivante : <http://parcoursintegration.be/fr/accueil/> (consultée le 02 juin 2020).
- o « Répartition des compétences au sein de l'Union européenne », *EUR-Lex*, janvier 2016, disponible à l'adresse suivante : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3Aai0020> (consultée le 15 mai 2020).

## Articles de presse

- o Jean-Claude Juncker et Tibor Navracsics, « Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture (OPINION) », *La Libre*, 17 novembre 2017.

## Entretiens

- o Entretien avec Alda Greoli, ancienne ministre wallonne de l'Action Sociale, Gouvernement wallon, via Zoom, 18 juin 2020.
- o Entretien avec Cécile Schrauwen, formatrice AOC, Jefar à Liège, via Zoom, 22 juin 2020.
- o Entretien avec Éliane Tillieux, ancienne ministre wallonne de l'Action Sociale, Gouvernement wallon, via Zoom, 24 juin 2020.

- o Entretien avec Hee Jin Tenaerts et Muriel Gaul, formatrices FIC, Jefar à Liège, Liège, 24 juin 2020.
- o Entretien avec Jean-Luc Gosset, formateur, Miroir vagabond à Hotton, via Zoom, 11 juin 2020.
- o Entretien avec Leila Zahour, attachée juriste, Service Public de Wallonie, via Zoom, 15 juin 2020.
- o Entretien avec Pascale Vielvoye, formatrice, Espace 28 à Verviers, Verviers, 12 juin 2020.
- o Entretien avec Sylvie Kasamba, formatrice, Université ouverte à Charleroi, via appel téléphonique, 19 juin 2020.
- o Entretien exploratoire avec Farid Nagui, directeur du CRVI, Centre Régional de Verviers pour l'Intégration, via Zoom, 4 juin 2020.

## Autres

- o « Eurobaromètre 60.1 - Citizenship and Sense of Belonging », *Commission européenne*, février 2004, 62 p.
- o « Petit glossaire en mouvement », *VST - Vie sociale et traitements*, vol. 87, n° 3, 2005, pp. 41–79.
- o « Travaux du Comité de coordination du Parcours d'intégration - Formation à la Citoyenneté », *Service Public de Wallonie - DGO5*, Namur, novembre 2016, 3 p., disponible à l'adresse suivante : <http://actionsociale.wallonie.be/sites/default/files/documents/Formation%20a%20la%20citoyennete%20Parcours%20integration.pdf>.
- o « Vade-mecum 2019 'parcours d'intégration' pour les communes », 2019, 18 p.
- o « Vivre en Belgique – Vivre ensemble », *Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers (CIRE)*, 2012, 176 p., disponible à l'adresse suivante : [https://discr.be/wp-content/uploads/Les\\_Cahiers\\_du\\_CIRE-Vivre\\_ensemble.pdf](https://discr.be/wp-content/uploads/Les_Cahiers_du_CIRE-Vivre_ensemble.pdf).
- o Eleftheria Neframi, « Répartition des compétences entre l'Union européenne et ses Etats membres en matière d'immigration - Note Think Tank », *Parlement européen - Direction générale des politiques internes département thématique C : droits des citoyens et affaires constitutionnelles*, Bruxelles, 2011, 31 p.

- o L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, « Rapport de recherche - Évaluation du parcours d'intégration et du dispositif ISP dédiés aux primo-arrivants en Wallonie », mai 2019, 127 p.

## 9. Annexes

Les annexes de ce mémoire constituent un fichier complémentaire disponible sur Mathéo.

*Annexe 1.* Le parcours d'intégration en quelques chiffres

*Annexe 2.* L'intégration, main dans la main avec l'asile et la migration ?

*Annexe 3.* Liste des interviews menées

*Annexe 4.* Grille d'entretien type – Formateur

*Annexe 5.* Grille d'entretien – Membre de l'administration

*Annexe 6.* Grille d'entretien type – Ministre en charge de la matière

*Annexe 7.* Retranscription entretien – Farid Nagui

*Annexe 8.* Retranscription entretien – Jean-Luc Gosset

*Annexe 9.* Retranscription entretien – Pascale Vielvoye

*Annexe 10.* Retranscription entretien – Leila Zahour

*Annexe 11.* Retranscription entretien – Alda Greoli

*Annexe 12.* Retranscription entretien – Sylvie Kasamba

*Annexe 13.* Retranscription entretien - Cécile Schrauwen

*Annexe 14.* Retranscription entretien – Éliane Tillieux

*Annexe 15.* Retranscription entretien - Hee Jin Tenaerts et Muriel Gaul